

LA MURAZ



www.lamuraz.com

**Bulletin Municipal
n° 58**



INFORMATIONS - SOMMAIRE

**Vœux de
Madame Le Maire**

**SAMEDI
19 JANVIER 2019**

**à la salle polyvalente
à 19 heures
avec la présence de
l'harmonie municipale
de Reignier-Esery.**

Sommaire

Le mot de M ^{me} le Maire	1
Comptes rendus des Conseils municipaux	2 à 15
Centenaire de l'armistice.	15
Service technique	16
Emplois d'été	16
Formation sauveteur secouriste.	17
Service de car.	17
Réhabilitation et construction du groupe scolaire	18
Subventions	19
Concours de Fleurissement	19
La rentrée à l'école communale	20
Garderie et bibliothèque	21
Visite de courtoisie	21
Réunion d'information travaux école	21
Restaurant scolaire	22
Repas de Noël à l'école	22
Commission jeunesse culture et sport.	22
Forum des associations	23
Mont Salève en marche	23
CCAS : goûter - colis de Noël - activités des aînés.	24
Etre aîné, c'est être gâté	25
Départ à la retraite	25
Etat civil	26
Urbanisme	26
Octobre rose	27
Cérémonie du 11 novembre.	27
Registre de doléances et propositions.	27
Ecole : cross des enfants - Le moyen-âge à l'école	28
Association des Parents d'élèves.	29
Association Saint-Antoine.	30
Ronde d'automne - Autour du four à pain - vide-greniers.	31
Téléthon - Marché de Noël	32
Association Sports et Loisirs	33
Bibliothèque Croc'Livres	33
Les Muriens.	34
CCAS : consultation architecturale	35
PEPS Eurêka	35
Pôle d'échange multimodal.	36
Epicerie solidaire - CitoyENERgie	37
Sécurité transport scolaire.	38
Maison du Salève	39
Jeu devinette	39
Listes électorales et recensement	40
Bloc-notes	41

Journal communal de La Muraz n° 58

Parution semestrielle gratuite - Tirage 550 exemplaires

Responsable de la publication : Nadine Perinet

Commission du bulletin :

Membres de la commission : Marie-Noëlle Bovagne,
Marie-Ange Dupont, Marie-Edith Locher, Etienne Toullec.

Rédacteurs extérieurs de la commission : Camille Dubois, Comité
APE, Comité ASL, Mélanie Fantuzzo, l'équipe des bénévoles de la
bibliothèque, Eveline Pattay, Gianni Guerini, Magali Madala,
Marie Olgiati, Yves Jacquemoud.

Impression sur papier recyclé :

Imprimerie Offset Service Dufrêne - Reignier - 04 50 43 43 02



LE MOT DE MADAME LE MAIRE



**Chères habitantes,
chers habitants,**

Alors que l'été indien nous a gratifiés d'une chaleur certes très agréable, mais qui n'a pas manqué de nous interroger sur

les bouleversements climatiques, il faut déjà nous tourner vers les fêtes de fin d'année.

Bonne et heureuse année à chacune et chacun d'entre vous !

Que l'année 2019 soit parsemée d'éclats de joie, de pétales de bonheur, qu'elle soit éclairée par l'étincelle de l'amitié... le tout dans un écrin de santé.

Une année qui passe... rien n'est plus banal, plus automatique, plus inévitable et pourtant, chacun d'entre nous ne peut s'empêcher de voir, dans cette arrivée d'un nouveau millésime, l'espoir, l'émergence d'une chance future et le début d'un nouvel optimisme.

Je veux avoir une pensée particulière pour les personnes qui nous ont quittés en 2018, pour celles et ceux qui souffrent et que les aléas de la vie n'épargnent pas.

Cette année 2018 fut une année de travail intensif pour l'équipe municipale. Comme vous le lirez ci-dessous, 2019 devrait être l'année de validation de notre **Plan Local d'Urbanisme**.

Au cours de trois années d'études, la commission de travail du Plan Local d'Urbanisme s'est réunie 28 fois pour imaginer et donner forme à notre commune ; 3 réunions publiques, 4 réunions relatives au Schéma Directeur des Eaux Pluviales... aussi notre Plan Local d'Urbanisme est arrivé dans sa dernière phase. Lors de la séance du Conseil Municipal du mardi 11 décembre 2018, l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme a été délibéré et voté à l'unanimité par les conseillers municipaux présents ou représentés. Dans le prolongement de cette élaboration complexe et longue, la population sera associée par le biais d'enquêtes publiques. Je vous invite fortement à vous intéresser à ces dernières.

S'ensuivent maintenant les étapes administratives indispensables pouvant, pour l'heure, être ainsi planifiées :

- 1^{er} janvier 2019 - 31 mars 2019 : délai de 3 mois laissés aux P.P.A. (personnes publiques associées), afin de rendre leurs observations simples, leurs réserves voire leurs avis défavorables. Ces P.P.A. ont été rencontrées lors de certaines réunions de travail et ont d'ailleurs déjà émis quelques avertissements pris en compte. Durant ce délai, le Maire et l'Adjoint chargé de l'urbanisme seront convoqués devant la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (C.D.P.E.N.A.F.).

- 1^{er} avril - 30 avril 2019 : préparation des enquêtes publiques*.

- 2 mai - 31 mai 2019 : * enquêtes publiques, portant d'une part sur le Plan Local d'Urbanisme et d'autre part sur le Schéma Directeur des Eaux Pluviales.

- A partir du 1^{er} juin 2019 : délai d'un mois laissé aux commissaires enquêteurs pour effectuer leurs rapports. Au terme de ces étapes, le Conseil Municipal approuvera le P.L.U. durant l'été.

Un délai de recours de 2 mois courra pour les tiers et pour le contrôle de la légalité. La durée de vie de ce PLU sera alors de 9 ans maximum. Il sera vraisemblablement remplacé par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, sujet évoqué début 2015 au sein de notre Communauté de Communes Arve et Salève, projet contre lequel je m'étais, à l'époque, fortement opposée.

Vu ou vécu par certains comme une contrainte, le Plan Local d'Urbanisme est un garde-fou essentiel, afin de conserver les singularités architecturales et environnementales propres à chaque commune. Ce sont ces singularités et spécificités qui justifient que soient codifiées les normes de construction.

Enfin, contrairement à une idée reçue, le Maire ne dispose pas d'un pouvoir discrétionnaire. Il applique des lois, votées au parlement français, qui encadrent strictement l'urbanisation des terres. La **loi Montagne** présente sur notre commune interdit l'urbanisation en discontinuité, par exemple, obligeant la construction autour des bourgs principaux. Beaucoup de personnes, venues en permanence, sont reparties ô combien déçues de ne pas voir leur terrain constructible, ce que je peux comprendre. Jamais la pression ne fut aussi forte sur nos espaces agricoles ou naturels, patrimoine si précieux et essentiel à notre qualité de vie et surtout très contrôlé par les services de l'Etat.

2019 verra la continuité des **travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire**. Le déménagement temporaire dans la salle polyvalente des services de cantine aura lieu dans les premiers mois de l'année. Puis, la cantine sera réintégrée dans ses locaux d'origine, agrandis, rénovés et remis aux normes en vigueur. Quant à la bibliothèque, ses utilisateurs gagneront en place et confort d'accueil, car elle sera transférée dans les locaux de l'école maternelle actuelle. Je sais le désagrément, le bruit et la gêne occasionnés pendant cette phase de travaux ; je remercie vivement l'ensemble du personnel, qu'il soit de cantine, de surveillance, de garderie, technique ou administratif ainsi que le corps enseignant qui, à chaque phase de travaux, s'adaptent au gré des avancées et changements inéluctables.

2019 sera aussi une année de travaux tournés vers le futur : nous travaillons actuellement pour l'abaissement de **l'éclairage public** de nos différents candélabres. Les devis de plusieurs cabinets concernant la **sécurisation du centre de la commune**, zone 30, sont arrivés cet automne sur mon bureau et sont à l'étude, car nous sommes conscients que la sécurité de nos routes reste pour tous une priorité.

Par ailleurs, vous avez été nombreux à écrire ou à venir en mairie au sujet des compteurs Linky. Les communes ne peuvent s'opposer à la pose de ces compteurs qui répond à une obligation légale. Les délibérations prises par des Conseils Municipaux contre leur installation ont été retoquées par le tribunal administratif. La pose de ces **compteurs Linky** « est d'abord une politique nationale ».

J'aurai plaisir à vous retrouver, entourée de mon Conseil Municipal, pour la traditionnelle cérémonie des vœux, avec une rétrospective sur l'année écoulée, **le samedi 19 janvier 2019, à 19h à la salle polyvalente**. A l'issue de cette soirée, nous pourrons échanger et partager le verre de l'amitié. Passionnément, bonne et heureuse année à vous toutes et tous.

Nadine Perinet, Maire
décembre 2018

« La joie n'est pas dans les choses, elle est en nous »

Richard Wagner



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Liste des membres en exercice :

PERINET Nadine, JACQUEMOUD Yves, GUERINI Gianni, DUPONT Marie-Ange, TOULLEC Etienne, LOCHER Marie-Edith, DURET Jean-Pierre, MEYNET Denis, BOVAGNE Marie-Noëlle, LARUAZ Jean-François, VIRET Sylvie, ZANOLLA Christian, JANIN Yannick, JANVRIN Cindy, BOVAGNE Alexis

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2018

Excusés : Marie-Noëlle BOVAGNE (procuration donnée à Marie-Ange DUPONT), Yannick JANIN,

Procuration : 1 Absents : Denis MEYNET, Sylvie VIRET

L'Association des Parents d'Elèves a déposé une demande de subvention.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la séance, ce que l'assemblée lui accorde.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

en l'absence de remarques et à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 3 mai 2018.

2. Emplois saisonniers

Madame le Maire explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

Considérant que l'entretien de la salle polyvalente doit être différemment organisé compte tenu de l'absence d'agents, Il y a lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent à temps non complet (3 heures de travail par semaine) sur la période du 06/06/2018 au 30/11/2018.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent à compter du 06 juin 2018 au 30 novembre 2018,
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 3 heures/semaine,
- Décide que la rémunération sera comprise entre l'IB 374 et l'IB 404,
- Habilite le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

3. Rythme scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la parution du décret N 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations concernant l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, Elle rappelle que :

- le résultat du sondage effectué par la Commune auprès des familles a majoritairement exprimé le choix d'un retour à la semaine des 4 jours et de l'horaire de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,

- le vote du Conseil d'Ecole du 9 janvier 2018 allait dans le même sens,

- forte de ce consensus entre famille, conseil d'école (dont équipe enseignante) elle a adressé une demande conjointe à Monsieur le Directeur de l'Académie sollicitant le retour à la semaine de 4 jours,

- Monsieur le Directeur Académique après avoir sollicité l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale a accordé la dérogation sollicitée pour 3 années.

L'assemblée doit donc maintenant se prononcer sur le retour à la semaine de 4 jours :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le retour à la semaine de 4 jours avec l'horaire 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

4. Règlement - tarifs des services de cantine et de garderie

Suite aux modifications de rythme (retour à la semaine de 4 jours) et d'horaires d'école (8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00) et compte tenu du retour d'expérience sur 4 mois d'activité, la commission scolaire a adapté et reconsidéré le règlement, la fiche d'inscription et les tarifs de ces services. Madame le Maire donne lecture de ces documents dont les principales modifications portent sur un délai de modification des réservations plus souple (2 jours ouvrés) et l'adaptation des créneaux et des tarifs de la garderie aux nouveaux horaires. La commission scolaire s'était engagée en juin 2017, à revoir et à étudier de nouveau les tarifs. Seuls les premiers mois d'exercice ont permis d'affiner avec encore plus d'exactitude et de justesse les nouveaux quotients. Les tranches de tarifs pour la cantine sont modifiées avec notamment une tranche supplémentaire pour les quotients familiaux les plus bas et des tranches de quotient d'étendue régulière.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Tarif cantine et garderie :

Frais de dossier par famille : 25 € €

(par année scolaire et dès la 1^{ère} utilisation d'un service au moins)

Pénalité à chaque défaut d'inscription par enfant : 15 € €

Pénalité appliquée à chaque retard par enfant : 25 € €

(Départ de la garderie après 18h30)

Tarif cantine :

Quotient familial	< 600	de 601 à 1400	de 1401 à 2200	de 2201 à 3000	≥ 3001 ou adulte
Tarif	3,90 €	4,90 €	6,20 €	7,55 €	8,90 €

Tout repas commencé est dû en totalité.

Tarif garderie :

7h30-8h20 3,10 € €

16h00-17h00 3,50 € €

16h00-18h00 4,90 € €

16h00-18h30 5,90 € €

Tout créneau commencé est dû en totalité.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve les modifications du règlement et de la fiche d'inscription,
- Vote les tarifs énoncés ci-dessus et applicables à la rentrée de septembre 2018.



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

En marge de ce point M. Yves JACQUEMOUD salue le travail de la commission scolaire et du personnel administratif, tant sur la quantité que sur la qualité et la précision (finesse des simulations et justesse des prévisionnels).

5. Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves

Madame le Maire informe d'une demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves relative à l'achat pour le fleurissement de la commune et d'un montant de 792 € (fourniture pour le fleurissement communal + bons d'achat pour les maisons fleuries).

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Vote une subvention de 792.00 € pour l'Association des Parents d'Elèves,
- Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

6. Décisions prises par délégation

Restructuration et extension du groupe scolaire :

Attribution des 4 lots du marché relatif aux travaux préparatoires (entreprises retenues)

Lot 1 Désamiantage – Déplombage	Montant HT
SAD Désamiantage (74)	29 750,00 €
GROSJEAN (74)	31 990,00 €
EGD (86)	36 640,00 €
AG Développement (78)	29 320,00 €

Lot 2 Démolition – Travaux extérieur

Ets DECARROUX (74)	16 000,00 €
GROSJEAN (74)	16 689,50 €
BOVAGNE Frères (74)	16 500,00 €

Lot 3 Couverture – Zinguerie

CV Charpente (74)	26 000,00 €
ANNECY BOIS CONSTRUCTION (74)	27 500,00 €

Lot 4 Déplacement d'un bungalow

CV Charpente (74)	2 000,00 €
GROSJEAN (74)	3 250,00 €

Travaux électriques à la salle polyvalente

Ets 2ABCDE SAS	3 440,00 € HT
----------------	---------------

Remplacement du copieur secrétariat sous contrat

ACI (74)	3 300,00 € HT
----------	---------------

7. Commissions communales

-Commission communication : le 22/05/2018

-Commission Scolaire le 24 et 30/05/2018

8. Affaires diverses

Réhabilitation et extension du groupe scolaire

La phase des travaux préparatoires débutera la première semaine des vacances scolaires d'été.

Le Portakabin trouvera place sur le trottoir devant la classe de maternelle (seul emplacement permettant d'accueillir ce module et l'accès à l'engin qui devra le soulever et le transférer).

La salle de motricité restera disponible jusqu'aux vacances de Toussaint.

La cantine et le restaurant scolaire devront être délocalisés pour prendre place à la salle polyvalente durant quelques semaines après les vacances de février 2019.

Une réunion à destination des familles et enseignants sera organisée en salle de motricité le jeudi 6 septembre 2018 à 19h30.

A noter : absence d'amiante sur le bâtiment de la coop mais présence de plomb sur une barrière. Les prescriptions requises pour les professionnels seront appliquées.

Le marché public pour les 18 lots nécessaires aux gros travaux a été publié ce lundi 4 juin 2018 (mp74, Dauphiné Libéré et Le Messager) : date limite des offres le vendredi 6 juillet 2018 à 16h00. L'analyse des offres et les éventuelles négociations auront lieu pendant l'été.

Festivités autour de la salle polyvalente

Les associations organisatrices de manifestations qui avaient lieu autour de la coop (notamment l'Association Saint Antoine avec la kermesse et l'Association des Parents d'Elèves avec le 13 juillet) ont été conviées à des réunions en mairie pour anticiper les besoins techniques. Mme le Maire a tenu à ce que ces changements organisationnels soient anticipés en amont au maximum des possibilités.

Des aménagements complémentaires pour différents points d'alimentation électrique en extérieur du bâtiment s'avèrent nécessaires. Madame le Maire présente les plans de ce projet. Ils seront effectués par un membre de l'ASA, professionnel dans ce domaine avec toutes les garanties requises en la matière pour ce bâtiment recevant du public (fourniture à charge de la commune, main d'œuvre offerte).

Rallye des Bornes itinéraire à préciser

Il empruntera le territoire communal

- le vendredi 15 juin 2018 :

- ESN°1 et 3 : du Tournier à La Croisette de 14h58 à 23h59

- le samedi 16 juin 2018

- ESN°7 et 10 : fermeture de la route des Monts de 13h22 à 22h56.

Concert de la « fête des Papas »

L'Harmonie municipale de REIGNIER-ESERY se produira à la salle polyvalente le samedi 16 juin 2018 à 20h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2018

Absents : Yannick JANIN, Marie-Édith LOCHER, Sylvie VIRET
Suite au mouvement de personnel il convient de modifier des postes. Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la séance, ce que l'assemblée lui accorde.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

en l'absence de remarques et à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 05 juin 2018.

2. Demande de subventions

Trois associations ont adressé une demande de subvention. Conscient de l'intérêt public de ces associations (sportif, social et festif), le Conseil Municipal souhaite leur apporter le soutien financier suivant :

Nom de l'association	Attribution
Aide à Domicile en milieu Rural	877.82 €
Foyer Nordique du Salève	300.00 €
Harmonie de REIGNIER-ESERY	150.00 €
Total	1 327.82 €

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Vote ces trois subventions
- Autorise Madame le Maire à inscrire ces crédits au budget 2018.



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

3. Décision modificative : virement de crédit

Lors de la séance, Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune doit rembourser à l'Agence Service et Paiement un trop perçu concernant l'aide versée pour l'Emploi Avenir faisant partie du personnel communal en 2015.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal 2018 de la commune,

Elle propose le virement de crédit suivant :

- Diminution sur crédits déjà alloués : Dépenses imprévues de fonctionnement - Chapitre 022 = 546,57 €

- Augmentation des crédits alloués : Titres annulés sur exercices antérieurs - Chapitre 673 = 546,57 €

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve cette proposition
- Vote ce virement de crédit.

4. Vente d'un tracteur

Madame le Maire rappelle que le tracteur Renault 981-4 n'a plus de réelle utilité pour la collectivité. Cet engin de 1979 mais d'un très bon état général a été mis en vente (voir séance de mars 2018).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Considérant l'état et l'âge du véhicule, dont la date de première mise en circulation est de 1979 Considérant l'offre de reprise du véhicule formulée par le GAEC D'APAGNEUX (42 560 CHENEREILLES) reçue en mairie le 7 juillet 2018, pour un prix de 5 000,00 €,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide de vendre le tracteur Renault 981-4 au GAEC d'APAGNEUX (42 560 CHENEREILLES) au prix de 5 000 €
- Dit que cette recette sera portée au budget de l'exercice en cours.

5. Rapport d'activité de la Communauté de Communes Arve et Salève

Madame le Maire rappelle que l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) adresse, annuellement, au Maire de chacune de ses communes membres un rapport retraçant l'activité de l'année écoulée, accompagné du compte arrêté par l'organe délibérant de la structure intercommunale.

La Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS) a transmis son document pour l'année 2017.

Madame le Maire en donne lecture partielle.

Les élus échangent particulièrement sur les points suivants :

- Le service commun d'urbanisme mis en place dans le cadre du schéma de mutualisation des services
- Les travaux de voirie effectués
- L'ouverture prochaine de l'épicerie sociale et solidaire.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Adopte ce rapport,
- Informe que ce document est tenu à la disposition du public au secrétariat.

6. Suppression et création de postes

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail,

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 11 octobre 2018,

Considérant que le service scolaire est sujet à plusieurs évolutions cette année :

- Retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Changement d'horaire (8h30-12h00 et 13h30-16h00)
- Adaptation des services de cantine et de garderie municipalisés au 1er janvier 2018
- Mouvement de personnel,

Considérant que tous les agents prochainement employés ont été rencontrés et ont donné leur accord.

Considérant que les modifications de poste sont assimilées à des suppressions d'emploi et à la création de nouveaux emplois dès lors que les durées de travail initiales varient de plus de 10 %,

Madame le Maire propose les suppressions et créations de postes suivantes :

EMPLOIS						Indice brut	
Date	quotité de temps de travail hebdo	quotité de temps de travail mensuelle	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	début du grade le moins élevé	fin du grade le plus élevé
Suppressions de postes au 31/08/2018							
07/12/2017	23.04	99.85	technique	C	Adjoint technique titulaire ou contractuel	347	407
07/12/2017	23.27	100.82	médico-sociale	C	ATSEM 1ère ou 2ème classe, CDD 3-3-5, titulaire ou non du CAP "petite enfance" ou du concours d'ATSEM	351	548
07/12/2017	19.15	83.00	médico-sociale	C		351	548
07/12/2017	15.46	67.00	animation	C	Adjoint technique titulaire ou contractuel	347	407
07/12/2017	15.29	66.25	technique	C	Adjoint technique titulaire ou contractuel	347	407
Créations de postes au 01/09/2018							
01/09/2018	12.46	54.00	technique	C	Adjoint technique	347	407
01/09/2018	12.46	54.00	médico-sociale	C	ATSEM 1ère ou 2ème classe, titulaire ou non du CAP "petite enfance" ou du concours d'ATSEM	351	548
01/09/2018	23.07	100.00	animation	C	Adjoint d'animation, ou Adjoint d'animation principal de 1ère ou 2ème classe	347	548
01/09/2018	26.31	114.00	animation	C		347	548

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Supprime et crée les emplois à temps non complet avec annualisation du temps de travail ci-dessus énumérés,
- Dit que ces emplois peuvent être occupés par des agents titulaires ou contractuels (articles 3-1 à 3-3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, contrats de droit public ou de droit privé),



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Modifie ainsi le tableau des emplois,
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

7. Décisions prises par délégation

Restructuration et extension du groupe scolaire :

Attribution de 16 lots du marché relatif aux travaux (entreprises retenues). Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération 2014 05 01 du Conseil Municipal en date du 18 avril 2014, reçue en Préfecture le 02 mai 2014, de délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27,

Vu les délibérations DL 2016 01 01, DL 2016 03 02, DL 2016 09 02, 2016 09 03 et 2018 03 04 relatives à ce projet,
Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,
Vu la publication de marché public effectuée du 04 juin 2018 au 06 juillet 2018 (publicité sur MP74 et Dauphiné Libéré),
Vu les rapports d'analyse de la commission des marchés en date des 23 juillet 2018 et 08 août 2018,
Considérant qu'il est nécessaire de recourir à des entreprises pour les différents lots de ce projet,
- Article 1 : Attribue les lots suivants aux entreprises citées ci-après :

Lots	Dénomination	Entreprise	Adresse de l'entreprise	Montant attribué
Lot 1	Terrassement-VRD	BOVAGNE Frères	220 chemin d'Evordes 74160 COLLONGES SOUS SALEVE	128 000.00 €
Lot 2	Démolition-Gros œuvre	BOVAGNE Frères	220 chemin d'Evordes 74160 COLLONGES SOUS SALEVE	475 000.00 €
Lot 3	Charpente-Couverture-Zinguerie	CV CHARPENTE	3563 route de la Côte 74570 EVIRES	329 704.07 €
Lot 4	Etanchéité		Nouvelle consultation en cours	
Lot 5	Menuiseries extérieures-Occultations	TMI	23 route de la Salle 74960 CRAN GEVRIER	218 736.00 €
Lot 6	Isolation-Peinture extérieure	BONGLET SA	3 rue du Muguet 74100 VILLE LA GRAND	4 643.70 €
Lot 7	Serrurerie		Nouvelle consultation en cours	
Lot 8	Menuiseries intérieures-Mobilier	CHABLAIS ISO MENUISERIE	213 rue Cornillat 74890 BONS EN CHABLAIS	182 562.50 €
Lot 9	Revêtements de sols souples	ARTI-SOLS	417 rue du Centre 74330 EPAGNY	37 600.00 €
Lot 10	Cloisons-Doublages	SEDIP	BP 59 - 2 quartier Saint Vincent 74300 CLUSES	74 879.50 €
Lot 11	Peinture intérieure	BONGLET SA	3 rue du Muguet 74100 VILLE LA GRAND	31 398.00 €
Lot 12	Faux-plafonds	LA CEFLO	15 rue des Fresnes 38490 AOSTE	25 537.25 €
Lot 13	Carrelage-Faïence	IMPOCO CATANIA	12 rue des Chamois - Pae de Vincy 74330 LA BALME DE SILLINGY	49 200.00 €
Lot 14	Ascenseur	KONE	30 avenue Roger Hennequin 78190 TRAPPES	24 800.00 €
Lot 15	Enrobé-Bordures	ENROBALP	ZI Pringy Gare 74370 PRINGY	34 849.20 €
Lot 16	Chauffage-Sanitaire-Ventilation	SAGUET ENERGIE	840 rue de Sarcelles, ZAC des Bordets 74130 BONNEVILLE	202 081.39 €
Lot 17	Electricité-Courants faibles	LAFON Fabien	3520 route de La Roche-sur-Foron 74930 PERS-JUSSY	84 728.25 €
Lot 18	Equipements de cuisine	CUNY PROFESSIONNEL	223 boulevard du 8 mai 1945 01000 BOURG EN BRESSE	6 730.00 €



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Article 2 : Dit que la dépense résultant de ces travaux sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice en cours,

- Article 3 : La secrétaire de Mairie et Madame la Comptable Publique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision,

- Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet au titre du contrôle de légalité,

- Article 5 : Dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

- Ampliation adressée à Madame la Comptable Publique et notifiée aux entreprises retenues.

Convention de « primes énergie »

Certains travaux de rénovation du groupe scolaire sont éligibles à des primes d'énergie (Certificats d'Economie d'Energie). Plusieurs obligés ont fait une offre via les services de NR-PRO. Madame le Maire a retenu le plus offrant, soit Vos travaux Eco/Primes énergie.

Obligés	€ net
Vos travaux Eco/Primes énergie	14513.02
Green Project	11847.36
Economie d'énergie SAS	11106.9
PMSse	8885.52
Certinergy	8293.15

8. Commissions communales

- Commission urbanisme (dossiers en cours) : le 25/07/2018, 22/08/2018

- Commission de marché : le 06/07/2018, 23/07/2018 et 08/08/2018

9. Affaires diverses

Travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire

Une réunion d'information à l'intention des parents, des enseignants et du personnel est organisée le jeudi 6 septembre 2018 à 18h30 en salle de motricité. Elle sera présentée par le Maître d'œuvre, le Cabinet Wolff. Le coordonnateur sécurité et le prestataire du gros œuvre seront aussi présents.

Dotation de Solidarité à l'Investissement Local

Cette demande de subvention (DL 2018 03 04 du 03 mai 2018) a retenu toute l'attention de Monsieur le Sous-Préfet. La Commune de La Muraz s'est vu octroyer une enveloppe de 200 000 €.

Propos injurieux et diffamatoires

Un habitant a envoyé en Mairie un courrier outrageux et diffamatoire. Il récidive par un tel comportement alors que cela lui a déjà valu une première condamnation par le Tribunal de Police en mai 2016 et un arrêt de la Cour d'Appel de Chambéry en septembre 2016. Madame le Maire portera à nouveau plainte devant le Tribunal de Police d'Annemasse.

Affaires scolaires

Effectif provisoire pour la rentrée : 95 enfants répartis en 4 classes.

Mont Salève en marches !

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale

tiendront un stand de boissons chaudes et de pâtisseries à l'occasion de cette manifestation du 02 septembre 2018 (arrivée à La Pile, sur le territoire communal de LA MURAZ).

Conseil Municipal du 02 octobre 2018

Excusé : Christian ZANOLLA

Absents : Alexis BOVAGNE, Yannick JANIN, Sylvie VIRET

Monsieur Sylvain LABOURIER du Cabinet NICOT (Ingénieurs Conseils) est venu présenter le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP).

Ce document et l'étude qui a permis son élaboration, sont des prérogatives à l'actuelle élaboration du Plan Local d'Urbanisme. En effet le SGEP permet de fixer les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à court, à moyen et à long termes, d'un système de gestion des eaux pluviales en vue de répondre au mieux aux objectifs de gestion de fortes pluies (événement décennal voir pluri-décennal...). Il s'inscrit dans une logique d'aménagement et de développement du territoire tout en répondant aux exigences réglementaires en vigueur.

Ainsi un recensement des secteurs présentant des dysfonctionnements relatifs à l'écoulement des eaux pluviales par fortes pluie, a pu être dressé et un programme de travaux pour y remédier a pu être établi. Les différentes opérations nécessaires sont présentées (localisation, hypothèses de moyens à mettre en œuvre, coût, priorités...). La validation de ce document sera proposée au cours de la séance de Conseil Municipal relative à l'arrêt du PLU.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

en l'absence de remarques et à l'unanimité,

• Approuve le procès-verbal de la séance du 28 août 2018.

2. Emprunt travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire

Madame le Maire fait un point sur le financement du projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire.

Le budget total de ce projet est de : 2 376 051,72 €

Le montant des subventions obtenues est de : 757 800,00 €

L'autofinancement sur fonds propre est de : 618 251,72 €

Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 1 000 000,00 €.

Elle rappelle les capitaux restant dus au 31 décembre 2018 sur les différents prêts :

Bail diocésain : 39 026,88 €

Salle polyvalente : 927 812,39 €

Réseaux électriques : 431 240,87 €

Total : 1 398 080,14 €

Cela représente une dette de 1 302,96 € par habitant à cette même date (pour information la moyenne départementale pour les communes de notre strate est de 1 653 € par habitant au 31 décembre 2017).

Après le déblocage de ce nouveau prêt qui devrait intervenir en tout début d'année 2019 la dette par habitant passerait à 2 234,93 € et diminuerait au cours de l'exercice en fonction des remboursements pour se situer vers 2130 € par habitant au 31 décembre 2019.



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe que 3 établissements ont été sollicités pour ce nouveau prêt. Les offres peuvent ainsi être résumées :

	Caisse d'Epargne	Crédit Mutuel	Caisse Dépôts et Consignation
Échéance constante 25 ans	annuelle	annuelle	trimestrielle
Taux	Fixe	Fixe	livret A +1.3
	1.99	2.30	actuellement + 0.75+1.3 = 2.05
Coût du prêt 1 000 000 €	256132.11	317696.24	non définissable
Amortissement constant 25 ans	annuelle	annuelle	trimestrielle
Taux	Fixe	Fixe	livret A +1.3
	1.96	2.30	actuellement + 0.75+1.3 = 2.05
Coût du prêt 1 000 000 €	221054.37	275856.5	non définissable

Elle propose d'écarter la proposition de la Caisse des dépôts et consignation : taux de base plus élevé que ceux de la Caisse d'Epargne et surtout indexé sur le taux de rémunération du Livret A, taux susceptible d'augmenter au cours de la durée du prêt compte tenu de son niveau actuel très bas. Un taux fixe et des échéances décroissantes sont plus prudents afin de se prévaloir d'éventuelles nouvelles baisses des dotations ou des ressources en général et afin de limiter l'impact sur les finances de la collectivité à long terme.

Elle propose de retenir la proposition à amortissement constant, sur une durée de 25 ans de la Caisse d'Epargne et ouvre le débat au sein de l'assemblée.

Bien qu'ayant délégation en matière d'emprunt à hauteur d'un million d'euros (DL 2014 05 01), Madame le Maire souhaite informer l'assemblée de cet important emprunt et recueillir les avis.

Après échanges, le conseil Municipal donne un avis unanime qui :

- Approuve le principe du recours à l'emprunt pour le financement du projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire à hauteur d'un million d'euros,
- Opte pour un emprunt à taux fixe à 1.96 %, à amortissement constant, avec des échéances annuelles décroissantes sur 25 ans auprès de la Caisse d'Epargne,
- Charge le Maire et le receveur, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

Madame le Maire formalisera cet emprunt dès que possible par décision et en avisera l'assemblée à la séance suivante.

3. Expérimentation d'une procédure de médiation préalable en matière de litiges avec le personnel

Vu le code de Justice administrative,

Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,

Vu l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Madame le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation

de la justice du XXI^e siècle, prévoit dans son article 5 l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire pour certains contentieux de la Fonction Publique Territoriale, et ce jusqu'au 18 novembre 2020.

La médiation s'entend de tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel les parties ayant un litige tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends.

Le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 est venu préciser les conditions de mise en œuvre de cette expérimentation, qui s'appliquera aux litiges suivants :

1° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération ;

2° Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;

3° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé non rémunéré ;

4° Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;

5° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

6° Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en vue de l'adaptation de leur poste de travail ;

7° Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Les agents concernés par cette expérimentation sont tous les agents employés dans les collectivités territoriales et les établissements publics locaux situés dans un nombre limité de circonscriptions départementales, et ayant conclu avant le 1^{er} décembre 2018 avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale dont ils relèvent une convention lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire en cas de litige avec leurs agents.

Le CDG de la Haute-Savoie s'étant porté candidat à cette expérimentation, le département fait partie des



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

circonscriptions visées par l'arrêté du 2 mars 2018 et les collectivités de Haute-Savoie peuvent donc choisir de mettre en œuvre cette procédure pour leurs agents en concluant une convention avec le CDG.

En cas d'adhésion de la collectivité, tout recours d'un agent contre l'une des décisions entrant dans le champ de l'expérimentation sera obligatoirement soumis à une médiation préalablement à la saisine du tribunal administratif, sous peine d'irrecevabilité du recours.

La médiation sera assurée par un agent du CDG spécialement formé à cet effet et présentant des garanties d'impartialité et de probité, dans le respect de la Charte des médiateurs des centres de gestion et d'une stricte confidentialité. Elle se terminera soit par l'accord des parties, soit par un constat d'échec de la médiation, qui fera alors de nouveau courir les délais de recours.

La médiation est un service facultatif dont la rémunération est incluse dans la cotisation additionnelle versée par les collectivités affiliées, ou fixée à 60€bruts par heure pour les collectivités non affiliées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation,
- Approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG74,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

4. Commissions communales

- Commission de marché : le 10/09/2018
- Commission urbanisme (dossiers en cours) : le 11/09/2018
- Commission urbanisme (PLU – Schéma des eaux pluviales) : le 11/09/2018

5. Affaires diverses

Eclairage public

Une réflexion est en cours en ce qui concerne le maintien, l'abaissement ou l'extinction de l'éclairage public durant la nuit. Des enjeux environnementaux et économiques sont non négligeables. L'intensité (veille ou extinction totale) et les horaires d'éclairage (23 ou 24h - 5 ou 6h..) peuvent être modulés.

Deux moyens techniques peuvent être mis en place pour gérer les modifications de l'éclairage des lampadaires :

- Signal envoyé par Enedis (gestionnaire du réseau électrique)
- Horloges astronomiques installées sur chaque secteur du réseau communal.

Les devis sont en cours. Afin de poursuivre cette étude Madame le Maire souhaite préciser la volonté politique de l'assemblée et lance un tour de table afin de recueillir les avis. Deux conseillers sont favorables à une extinction totale de la lumière de tous les lampadaires de la commune la nuit. Neuf sont favorables à une extinction totale dans les hameaux mais à un maintien de l'éclairage dans la rue principale du chef-lieu : les limites restent à définir (Centre Village seul ou élargissement au début des routes de Cruseilles, Annemasse et Esery, voire abords de la salle polyvalente les week-ends).

Particularité du hameau de La Croisette qui concerne trois communes : voir sur quelle commune est située la commande électrique.

Marché

Depuis le 28 août 2018 un primeur vient le mardi de 15h00 à 18h30 place de la mairie : fruits et légumes de provenance locale principalement.

Samedi 13 octobre : vide greniers et fête autour du four en journée - Pizza yoyo en soirée

Jeudi 18, vendredi 19 et samedi 20 octobre à la salle de réunion : exposition « Les enfants dans la guerre et les As de la Grande Guerre »

Vendredi 19 octobre à 19h30 à la salle de réunion : 1^{ère} soirée jeux de société et de cartes organisée par la commission communale Culture Jeunesse et Sport

Conseil Municipal du 20 novembre 2018

Absents : Yannick JANIN, Sylvie VIRET

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

en l'absence de remarques et à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018.

2. Subventions aux associations

De nombreuses associations ont adressé une demande de subvention en cours d'année.

Madame le Maire présente ces correspondances, indique les principales informations qu'elles comportent et lance la concertation au sein de l'assemblée qui en débat.

Au vu de ces demandes (nombre, montants, intérêt que ces associations présentent pour certains habitants de la commune ou du soutien que le Conseil Municipal souhaite leur apporter), la liste des bénéficiaires retenus et des sommes leur étant respectivement allouées, est ainsi dressée :

Nom de l'association	Attribution
Alzheimer Haute-Savoie	100 €
Anciens Combattants du Canton de Reignier	100 €
Association des familles des traumatisés crâniens	50 €
Association des Paralysés de France	100 €
Association des Parents d'Enfants Dys	50 €
Association pour le don d'organes - ADOT74	50 €
Banque alimentaire de Haute-Savoie	110 €
Bibliothèque Sonore	50 €
Centre Régional Léon Bérard	100 €
De l'Ombre à la Lumière	50 €
Groupe d'Intervention et de Secours de la Haute-Savoie	80 €
Handifestif Reignier	50 €
Jeanne Antide Animation	50 €
Les Amis des Sentiers	150 € €



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nom de l'association	Attribution
Les Amis des Sentiers	150 € €
Les Restos du Cœur	100 €
Locomotive (enfants leucémiques)	50 €€
MFR de Bonne (74)	50 €
MFR Saint Laurent de Chamousset (69)	25 € €
Mutame	39 € €
Pages Ouvertes	50 €€
Protection civile de Haute-Savoie	50 €
SEPas Impossible	50 €
Souvenir Français	100 €
Total alloué	1 604 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Vote ces subventions,
- Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

3. Convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Madame le Maire expose au conseil municipal que par convention du 22 avril 2013 la collectivité avait opté pour la transmission par voie dématérialisée des actes au contrôle de légalité (télétransmission) via:

- dispositif de télétransmission homologué S2low
- certificat homologué
- convention entre Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire de LA MURAZ.

Par circulaire du 30/10/2018 Monsieur le Préfet informe de nouvelles dispositions concernant l'envoi sous forme dématérialisée des dossiers de marché et autres contrats de la commande publique au représentant de l'État (marché atteignant le seuil de 209 000 € HT).

Madame le Maire propose la signature d'un avenant à la convention initiale afin de répondre à ces nouvelles dispositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Donne son accord pour la télétransmission des dossiers de commande publique atteignant le seuil de 209 000 € HT,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention.

4. Commission de contrôle des listes électorales

La loi du 6/08/2016 réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques).

Elle confie la décision d'inscription et de radiation de ces listes au Maire et crée une commission de contrôle des listes électorales en charge de l'examen des recours administratifs préalables obligatoires formés, a posteriori, par des électeurs concernés par des décisions de refus d'inscription ou de radiation. La commission doit aussi s'assurer de la régularité de la liste électorale. Actuellement la commission de révision des listes électorales est composée de Madame le Maire (Présidente), Madame Agnès BOVAGNE (délégué

de l'administration) et Madame Cindy JANVRIN (déléguée du tribunal de grande instance).

Dans les communes de 1000 habitants et plus, dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors du dernier renouvellement, la commission doit se composer de 5 conseillers municipaux (3 de la liste majoritaire, 1 de chaque autre liste, pris dans l'ordre du tableau parmi ceux qui veulent participer, hormis Maire et Adjoints).

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du tableau des élus, s'en suivent les accords suivants :

Nomination liste 1 : Monsieur Jean-Pierre DURET, Madame Cindy JANVRIN, Monsieur Alexis BOVAGNE

Nomination liste 2 : Monsieur Jean-François LARUAZ

Nomination liste 3 : Monsieur Yannick JANIN unique représentant de cette liste peut être nommé, sous réserve de son acceptation. Compte tenu de son absence à cette séance, une demande lui sera adressée afin de recueillir son consentement ou son refus.

En cas de refus de sa part, les 3 listes présentes au dernier scrutin municipal ne pourraient être représentées au sein de cette commission. Dans ce cas la loi dicte une autre composition de la commission de contrôle des listes électorales : un seul conseiller municipal, un délégué titulaire de l'administration et un délégué titulaire du tribunal de grande instance (plus un suppléant pour chacun de ces deux délégués).

Dans cette hypothèse, la commission sera composée de Cindy JANVRIN (conseillère municipale) Agnès BOVAGNE (délégué titulaire de l'Administration), charge ensuite à Madame le Maire de nommer un(e) délégué(e) du Tribunal de Grande Instance et 2 membres suppléants.

La liste des membres de la commission de contrôle des listes électorales doit être transmise à la Préfecture pour le 7 décembre 2018.

5. Renouvellement de la convention relative à la prévention des risques professionnels

Par délibération n° 2016 04 08 le Conseil Municipal a lancé la démarche d'évaluation des risques professionnels et notamment la réalisation de son document unique. A ce moment, là une convention d'assistance a été passée avec le CDG74 (valable jusqu'au 31/12/2018). Il convient donc d'en prendre une nouvelle pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 afin de continuer cette démarche.

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 22, 26-1 et 108-1 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à la santé des personnes ;

Considérant que la collectivité est tenue par ailleurs de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;
Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de prévention des risques professionnels ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation de prévention des risques professionnels qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif,
- Autorise Madame le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de prévention des risques professionnels selon projet annexé à la présente délibération.

6. Convention d'occupation

Madame le Maire informe l'assemblée que des locaux communaux sont utilisés de façon régulière par les associations communales suivantes :

- l'Association Sports et Loisirs :

- la salle polyvalente (salle de réunion du haut)
 - un mercredi après-midi par mois
 - ateliers Nature et Découverte de 13h45 à 16h45,
 - ateliers Journal Créatif de 13h45 à 16h45
 - un vendredi soir par mois de 16h15 à 20h45 et/ou un samedi matin par mois de 08h15 à 12h45 (ateliers Couture),
- la salle polyvalente (grande salle du bas)
 - les mardis de 16h45 à 21h40,
 - les mercredis de 09h45 à 12h10,
 - les mercredis de 17h15 à 18h45 (à partir de début janvier 2019)
 - les jeudis de 16h45 à 21h40 (à partir de début janvier 2019).
- la salle de motricité (utilisation prévue jusqu'au début janvier 2019)
 - les mercredis de 17h15 à 18h45,
 - les jeudis de 16h40 à 21h40,
 - un samedi par mois de 9h45 à 12h15

- l'Association Croc Livres :

- le local de la bibliothèque
 - tous les jours de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00 (22h00 le mardi en cas de réunion (jusqu'à fin janvier 2019)).

Pour définir les conditions de mise à disposition de ces bâtiments à titre gracieux, elle propose une convention liant la commune et chacune de ces associations, qui en acceptent les termes.

Après lecture, elle demande à l'assemblée l'autorisation de signer ces conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve ces projets de convention
- Autorise Madame le Maire à signer ces conventions.

En raison des travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire, l'association Croc Livres suspendra l'ouverture au public de fin janvier 2019 à l'automne 2019. Durant cette période, elle se consacrera à des tâches informatiques internes et reprendra l'accueil au public dans les locaux de l'actuelle école maternelle. La proposition de délocalisation de son activité dans l'appartement de

l'école n'a pas été retenue par l'association (accessibilité par l'escalier réduite et fastidieuse pour un déménagement, accès du public dans l'enceinte de l'école durant les temps d'enseignement...).

7. Décisions prises par délégation Commande publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n° 2014 05 01 du Conseil Municipal en date du 18 avril 2014, reçue en Préfecture le 02 mai 2014, de délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27,

Attribution de deux lots

Vu que la publication de marché à procédure adaptée effectuée du 04 juin 2018 au 06 juillet 2018 (publicité sur MP74 et Dauphiné Libéré) est restée infructueuse pour les lots 4 et 7,

Vu la publication de marché à procédure adaptée effectuée du 06 août 2018 au 10 septembre 2018 (publicité sur MP74 et Dauphiné Libéré),

Vu les rapports d'analyse de la commission des marchés en date des 10 septembre 2018 et 04 octobre 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à des entreprises pour les différents lots de ce projet, les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot 4 - Etanchéité :

MG ETANCHEITE - 144, boulevard de la Corniche
74200 THONON-LES-BAINS 27 971,26 €

Lot 7 - Serrurerie :

ROGUET Serrurerie - 1530, route de Bonneville
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE 104 481,30 €

Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre

Considérant que l'estimation des travaux a évolué entre :

- la phase APS (avant-projet sommaire, 1 648 000 € HT)
- et la phase APD (avant-projet, 1 984 000 € HT) soit + 336 000 € HT,

Considérant les taux de rémunération de 15.30 % (BASE 12.80 %, EXE 1.20 % et OPC 1.30 %),

Il convient de prendre l'avenant suivant :

Maîtrise d'Œuvre :

ATELIER WOLFF - 112, route de Corbier
74650 CHAVANOD 51 408.00 € HT

Préparation et livraison de repas (cantine scolaire)

Reconduction tacite du contrat de préparation et de fourniture de repas à la cantine par la Société LEZTROY - 127, rue de l'Industrie - 74800 LA ROCHE-SUR-FORON du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 comme prévu dans le CCP.

Emprunt pour les travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire

- montant : un million d'euros
- auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE RHONE-ALPES 88, avenue d'Aix-les-Bains – 74600 SEYNOD
- au taux de 1.96 %
- amortissement constant et annuités décroissantes
- sur 25 ans.

8. Commissions communales

Commission Marché : le 4 octobre 2018



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

CCAS : le 16 octobre 2018

PLU : le 9 et 23 octobre 2018

Commission jeunesse et sports : 23 octobre 2018

Bulletin communal : 30 octobre 2018

Commission révision des listes électorales : 13 novembre 2018

9. Questions diverses

Travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire

Sur le chantier :

Ces travaux battent leur plein. Les vacances de Toussaint ont permis la réalisation de gros travaux sous le préau de l'école : les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, de téléphone ... ont été tirés avant que la dalle ne soit coulée. Le radier du nouveau bâtiment sera réalisé cette semaine.

Organisation :

Un bungalow sanitaire a été installé.

La salle de motricité sera utilisée jusqu'aux vacances de Noël par les enfants le temps de la pause méridienne et de la garderie périscolaire.

Un espace « repas » a été organisé dans la cuisine de l'appartement de l'école pour l'équipe enseignante qui y a volontiers et commodément pris place. L'une des pièces sera occupée par la maîtresse E, une autre fait office de salle de repassage pour le service de cantine scolaire.

Ces travaux ne correspondant pas à l'édification d'un tout nouveau bâtiment public, aucune cérémonie de « pose de la première pierre » ne sera organisée. Le souci constant d'économie des deniers publics conforte ce choix.

Une inauguration sera organisée en temps et en heure.

Eclairage public

Depuis la dernière séance, un recensement des réverbères a été effectué par Étienne TOULLEC ce qui va permettre d'étudier si une intervention du Syane est opportune ou pas sur ce dossier. Affaire en cours...

Travaux relatifs au déploiement de la fibre optique

Sur notre commune ces derniers ont causé quelques dégradations (enrobés non remis correctement en état vers le pont de Merdasson, traversées de chambres Télécom non conformes, canalisation d'eau potable...).

Une réunion avec le Syane (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) qui conduit ces travaux, les entreprises EIFFAGE et POTAIN qui sont intervenues sur le terrain, le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe et la commune a eu lieu afin d'obtenir réparation de ces dommages.

Compteur Linky

Sur le fondement des textes en vigueur, ni le Conseil Municipal d'une Commune, ni son Maire ne disposent de la compétence pour s'opposer ou conditionner le déploiement des compteurs Linky sur le territoire communal.

Une Commune voisine a vu sa délibération prise le 1^{er} février 2018 relative à ce sujet être retoquée par le Contrôle de légalité. Un arrêt de la Cour d'Appel Administrative de Nantes rendu le 5 octobre 2018 juge que la propriété des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité, dont font partie les compteurs, est attachée à la qualité d'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité. Les communes ayant perdu leur compétence en ce domaine, elles ne peuvent, sur le fondement du code de l'énergie, prendre des mesures relatives au déploiement des compteurs Linky sur leur territoire.

Cet arrêt précise qu'aucun motif d'ordre public ne permet au Maire de prendre une mesure d'interdiction au déploiement sur le fondement de ses pouvoirs de police générale.

Conseil Municipal du 11 décembre 2018

Absente : Sylvie VIRET

Excusés : Yannick JANIN, Jean-François LARUAZ

Excusés avec procuration : Cindy JANVRIN (Marie-Ange DUPONT), Denis MEYNET (Yves JACQUEMOUD)

L'arrêt du Plan Local d'Urbanisme présente des points techniques complexes. Bien que le schéma des eaux pluviales fasse partie intégrante du Plan Local d'Urbanisme (PLU), par souci de clarté Madame le Maire propose de délibérer de façon concomitante mais indépendante pour l'approbation de ce schéma.

De plus l'exercice comptable touchant à sa fin une décision modificative est nécessaire pour les derniers règlements en investissement.

C'est pourquoi Madame le Maire demande l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour, ce que l'assemblée lui accorde. Madame le Maire informe que la phase d'arrêt du PLU résulte de :

- 28 réunions de travail de la commission urbanisme depuis la prescription en décembre 2015
- 3 réunions publiques
- 4 réunions spécifiques pour la préparation du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales.

Elle remercie les membres de cette commission qui ont assidûment suivi et accompli ce travail et salue l'esprit de concertation qui a régné autour de la table.

Monsieur Vincent BIAYS, Urbaniste est là ce soir pour présenter le Plan Local d'Urbanisme à arrêter.

Il précise que la phase d'étude est prête à être clôturée et que les documents constituant le PLU sont finalisés. Le difficile exercice des élus a été effectué dans un cadre contraint par la législation. Se heurtant à l'avis de l'Etat, leur souhait initial d'ouvrir à l'urbanisation le secteur de Champ Bénit a dû être revu. D'autres hypothèses ont dû être étudiées.

Il souligne le travail sérieux des élus, une lecture soignée des documents et une commission communale constructive.

Il indique que les documents sont consultables au secrétariat et seront prochainement mis en ligne et envoyés aux Personnes Publiques Associées (PPA), aux communes limitrophes... autant de lecteurs qui liront ces documents à travers leurs compétences, intérêts et donc filtres respectifs.

Planning prévisionnel pour les prochaines étapes :

15-20/12/2018 au 15-20/03/2019 : délai de 3 mois laissé au PPA pour rendre leur avis (observations anodines, réserves ou avis défavorable)

15-20/03/2019 : préparation de l'enquête publique

15-20/04/2019 au 15-20/05/2019 : enquêtes publiques

15-20/05/2019 au 15-20/06/2019 : délai laissé au(x) commissaire(s) enquêteur(s) pour rendre les rapports

Conseil de juillet ou août 2019 : Approbation du PLU

- Transmission au contrôle de légalité + publicité (environ 1 semaine) => le PLU sera alors exécutoire
- Le délai de recours de 2 mois courra alors (contrôle de légalité et tiers)

Le PLU sera alors numérisé et téléporté sur le site



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

géoportail de l'urbanisme. Sa durée de vie sera de 9 ans maximum ; il sera vraisemblablement remplacé par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

1. Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE PLU

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a décidé d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération n° 2015-11-01 en date du 03 décembre 2015 et elle précise à quelle étape de la procédure il se situe.

Elle rappelle également les objectifs poursuivis par la collectivité, précisés dans la délibération et qui ont motivé l'élaboration du PLU.

L'élaboration du document d'urbanisme a permis à la Commune d'établir un diagnostic de son territoire, de ses besoins, de ses orientations et de formaliser son projet de développement de façon cohérente pour les prochaines années.

Par cette même délibération, le Conseil Municipal avait également décidé d'engager la concertation publique dont les modalités ont été fixées conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Madame le Maire rappelle que les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ont bien été présentées et débattues par le Conseil Municipal lors de sa séance du 07 novembre 2017.

Les études de révision du PLU étant arrivées à leur terme, il convient d'une part de tirer le bilan de la concertation en application des articles L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme et d'autre part d'arrêter le projet de PLU en application des articles L 153-14 et suivants dudit code.

BILAN DE LA CONCERTATION

Conformément à la délibération prescrivant l'élaboration du PLU, la concertation a revêtu la forme suivante :

Moyens d'information utilisés

- affichage de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU,
- parution d'une annonce légale dans le Dauphiné Libéré du 23 décembre 2015,
- article dans Le Messager du 09 février 2017
- affichage en Mairie, à l'entrée du village et dans les hameaux,
- panneau lumineux du Centre Village,
- site internet de la commune,
- bulletins communaux (décembre 2015, 2016, 2017 et juillet 2016, 2017),
- 3 réunions publiques : le 28 janvier 2016, le 30 janvier 2017 et le 20 novembre 2017.

Moyens d'expression offerts au public pour engager le débat (depuis décembre 2015)

- registre destiné à recevoir les observations de toute personne intéressée mis à la disposition du public,
- boîte à idées tenue à disposition au secrétariat,
- possibilité d'écrire au Maire,
- différentes réunions publiques
- entretiens accordés aux particuliers lors de rendez-vous personnels ou durant les permanences hebdomadaires du Maire.

Madame le Maire rappelle que l'élaboration du PLU a donné lieu également à :

- plus de 30 réunions de travail avec les membres des commissions municipales, les membres du Conseil Municipal,
- l'organisation de plusieurs réunions avec les Personnes Publiques Associées à l'élaboration du PLU : le 25 novembre 2016, le 03 mars 2017, le 21 mars 2017, le 10 novembre 2017 et le 03 avril 2018.

Le Conseil Municipal tire le bilan de la concertation et prend acte qu'aucune remarque ou suggestion formulée pendant la phase de concertation n'est de nature à remettre en cause l'élaboration proposée.

Le dossier de PLU est présenté. Il est constitué d'un rapport de présentation, du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), d'un règlement, des documents graphiques et des annexes.

Elle demande au Conseil Municipal de délibérer en vue d'arrêter le projet de PLU qui intègre notamment le nouveau cadre réglementaire de l'urbanisme issu des lois "Grenelle de l'Environnement" et "ALUR" (accès au logement et urbanisme rénové).

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 151-1 et suivants, R 151-1 et suivants,

Vu les délibérations en date du 03 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation,

Vu le débat au sein du Conseil Municipal en date du 07 novembre 2017 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu le bilan de la concertation,

Vu le projet de PLU présenté par Madame le Maire et tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux Personnes Publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux Communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et/ou des représentés,

- Tire le bilan de la concertation préalable,
- Arrête le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LA MURAZ intégrant le nouveau cadre réglementaire de l'urbanisme issu des lois dites "Grenelle de l'Environnement" et "ALUR",
- Précise que le projet de PLU sera transmis aux différentes Personnes Publiques Associées ainsi qu'aux Communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires au bon déroulement de la suite de la procédure.

Conformément au Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un délai d'un mois.

2. Approbation du schéma des eaux pluviales

Dans le cadre de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes doivent délimiter et approuver leur zonage de l'assainissement (volet eaux pluviales) après enquête publique.

Ce schéma a été présenté par le Cabinet NICOT, rédacteur



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

de ce document, en séance de conseil Municipal du 02 octobre 2018.

Ce zonage a pour effet de délimiter :

1) Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

2) Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LA MURAZ, la Collectivité a choisi le bureau d'études spécialisé NICOT (74650 CHAVANOD) afin d'élaborer cette étude de zonage de l'assainissement volet eaux pluviales.

Considérant dans ces conditions qu'il convient de valider et d'arrêter le zonage de l'assainissement volet eaux pluviales, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-10,

Vu la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Considérant que la préservation de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes et des milieux ainsi que la prévention des nuisances et pollutions de toutes natures sont parmi ces conditions,

Considérant qu'il était nécessaire d'établir un zonage d'assainissement pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du futur PLU et définir ainsi une politique de gestion des eaux pluviales,

Considérant que ce projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales après validation par le Conseil Municipal, doit être soumis à enquête publique, conformément à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application de l'article R123-1 et suivants du Code de l'Environnement et du décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement et avant approbation définitive,

Vu les pièces du dossier relatives au zonage de l'assainissement volet eaux pluviales à soumettre à l'enquête publique,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Valide tous les documents relatifs au projet de zonage d'assainissement volet eaux pluviales de la Commune de La Muraz,

- Autorise Madame le Maire à soumettre à enquête publique le dossier du zonage d'assainissement volet eaux pluviales ainsi élaboré, en même temps que le PLU,

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

3. Emploi saisonnier

Les travaux du groupe scolaire vont nécessiter du tri et des transferts de matériels de la salle de motricité, des

combles du grand bâtiment de l'école, de la bibliothèque, de la cantine... et de menus travaux de manutention (démontages, nettoyages...). Ces interventions seront parfois soumises à un calendrier très contraint calé sur le rythme scolaire et l'avancement des entreprises, notamment entre le 17/12/2018 et le 17/02/2019, période hivernale de surcroît.

L'effectif de 2 agents au service technique paraît juste surtout en cas de survenance d'épisodes neigeux durant lesquels le déneigement deviendra la priorité n°1.

C'est pourquoi Madame le Maire propose l'ouverture d'un poste d'agent technique saisonnier pour la période du 17/12/2018 au 15/03/2019 pour être large, voire de 6 mois puisque la loi le permet, ce qui pourrait pallier tout besoin avéré nécessaire en cette période de travaux du groupe scolaire.

Ce poste peut être ouvert à temps non complet (17h00 par semaine), heures complémentaires possibles, rémunération IM entre 325 et 450. Le recrutement sera effectué suivant les besoins.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent à compter du 17 décembre 2018 au 16 juin 2019,

- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 17 heures/semaine, avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires,

- Décide que la rémunération sera comprise entre l'IB 325 et l'IB 450,

- Habilitte Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

Le CDG74 a informé les Collectivités Territoriales d'une précision demandée par le Tribunal Administratif de Grenoble. Il convient d'indiquer dans toutes les décisions administratives susceptibles de recours la possibilité de saisir le tribunal par la voie de l'application « télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

4. Redevance ski de fond à la Croisette - Saison 2018-2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Commune d'Archamps en date du 18 septembre 2018 (DE 2018056) relative aux redevances du ski de fond,

Considérant que les skieurs qui utilisent les forfaits requis pour la pratique du ski de fond sur le domaine du Salève empruntent des pistes passant sur le territoire communal de La Muraz,

Considérant que de fait la responsabilité du Maire (pouvoir de police en cas d'accident) peut être engagée,

Après avoir présenté les modalités de perception et d'harmonisation mises en place par l'Association Haute-Savoie Nordique, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, des décisions de son Assemblée Générale et des décisions des Assemblées générales de la Fédération Régionale « Rhône-Alpes Nordique » et de Nordique France, Madame le Maire, sur conseil du Syndicat Mixte du Salève, propose au Conseil Municipal d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2018-2019 et votés aussi par la commune d'Archamps ;

- NordicPass National adulte => tarif normal : 210 €, tarif prévente : 180 €
- NordicPass National jeune => tarif normal : 70 €, tarif prévente : 60 €
- Nordic Pass Rhône-Alpes adulte => tarif normal : 152 €, tarif prévente : 137 €
- Nordic Pass Rhône-Alpes jeune => tarif normal : 47 €, tarif prévente : 42 €
- Nordic Pass 74 adulte => tarif normal : 120 €, tarif prévente : 98 €
- Nordic Pass 74 jeune (6 – 16 ans) => tarif normal : 41 €, tarif prévente : 34 €
- Nordic Pass site => adulte : 40 €, jeune : 20 €, scolaire : 15 €
- Ticket journée => adulte : 8,00 €, jeune : 4,00 €
- Scolaire journée : 3,90 €
- Redevance journalière avec domaine skiable limité par les conditions d'enneigement

Supports RFID rechargeables

Le prix de vente au client du support RFID rechargeable est fixé à 1 €.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison

Lors de l'achat sur le site, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux, régionaux, nationaux ou site en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4^{ème}, 5^{ème}... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond.

Concernant le Nordic Pass site saison adulte et jeune : le site a la possibilité soit de vendre au tarif normal toute la saison (période de prévente comprise) soit de fixer un tarif prévente et un tarif normal (écart conseillé de 12 %).

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass 74 »

L'achat d'un Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50 % sur un forfait séance acheté en Suisse Romande et dans le Val d'Aoste.

Haute-Savoie Nordique et les domaines nordiques du département ont mis en place depuis la saison 2017-2018, l'offre « Amenez un ami » qui permet à chaque détenteur d'un Nordic Pass 74, d'inviter le temps d'une séance, une personne débutante pour l'initier au ski nordique dans un cadre amical. Cette opération est reconduite en 2018-2019. Les domaines nordiques partenaires de l'opération (convention de participation spécifique) offriront ainsi un accès séance, sur présentation d'un NP 74 payant et en cours de validité, une fois dans la saison, à la personne invitée par le détenteur du NP 74.

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass Rhône-Alpes »

Conformément aux décisions prises par la Fédération Rhône-Alpes Nordique, les sites agréés par l'association départementale Haute-Savoie Nordique pourront proposer à la vente les Nordic Pass Alpes du Nord adultes et jeunes selon les modalités de vente et de gestion suivantes :

Cotisation à la Fédération régionale

La fédération prélève chaque année un pourcentage du prix de vente, dont le montant est décidé lors de son assemblée générale. Pour 2017/2018, il s'élevait à 4 % soit une part fixe de :

- 6,00 € sur le titre adulte tarif normal
- 5,40 € sur le titre adulte tarif prévente
- 1,80 € sur le titre jeune tarif normal
- 1,60 € sur le titre jeune tarif prévente

Lors de la présentation sur le site d'une carte « Pass Région » (anciennement carte M'ra, remise gratuitement par la Région aux jeunes âgés de 16 à 25 ans), le détenteur de cette carte se verra proposer un Nordic Pass Alpes du Nord au tarif de 47€(tarif jeune) au lieu du tarif adulte.

Valables sur l'ensemble des sites des départements de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass hebdo »

La carte hebdomadaire « Nordic Pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre site du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux Comités d'entreprise

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des cartes annuelles réciprocaires aux groupes constitués (CE, Associations, MJC, clubs, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en ristournera une partie à chacun des sites, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordique du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

Dispositions particulières dans le cadre d'opérations promotionnelles

Dans le cadre particulier d'opérations promotionnelles, le site nordique pourra faire bénéficier les personnes participantes d'un accès aux pistes à titre gratuit. Dans la perspective d'une deuxième offre, le site nordique pourra faire bénéficier les personnes ayant participé d'un accès aux pistes à demi-tarif lors d'une seconde sortie.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2018-2019.

5. Décision modificative

L'exercice comptable touchant à sa fin une décision modificative est nécessaire pour les derniers règlements en investissement.

Vu les articles 2322-1 et 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal 2018 de la commune,

Madame le Maire propose le virement de crédit suivant :

- Diminution sur crédits déjà alloués :

Immobilisations corporelles - Chapitre 21 = 4161,00 €

- Augmentation des crédits alloués :

Immobilisations patrimoniales - Chapitre 202 = 4161,00 €

Opérations patrimoniales RI - Chapitre 2112/041 = 149,00 €

Opérations patrimoniales DI - Chapitre 1328/041 = 149,00 €



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve cette proposition
- Vote ce virement de crédit.

6. Décision prise par délégation

Vu les articles 2322-1 et 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal 2018 de la commune,

Madame le Maire informe du virement de crédit suivant :

- Diminution sur crédits déjà alloués :

Dépenses imprévues de fonctionnement - Chapitre 022 = 28 500,00 €

- Augmentation des crédits alloués :

Charges de personnel/personnel - Chapitre 012/6411 = 28 500,00 €

Ce montant résulte de plusieurs écarts : prorata d'année scolaire pour la municipalisation des services de cantine

et de garderie, non calée sur l'année civile, maintiens de salaires sur arrêts maladie partiellement remboursés sur une autre ligne budgétaire mais non budgétisés, formations...).

7. Commissions communales

Le 29 novembre 2018 : commission urbanisme (dossiers en cours)

8. Questions diverses

Médiation préalable

Ce point a été délibéré lors de la séance du 2 octobre 2018. Depuis le CDG74 a informé d'une précision demandée par le Tribunal Administratif de Grenoble. Ce dernier demande d'indiquer dans toutes les décisions administratives susceptibles de recours la possibilité de saisir le tribunal par la voie de l'application « télécours citoyens » sur le site www.telercours.fr, dont acte.

Colis de Noël

Répartition le 18 décembre 2018 et distribution d'ici fin d'année.

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

Exposition centenaire de l'armistice

Vendredi 19 et samedi 20 octobre 2018, une exposition itinérante au sujet de la Grande Guerre a fait escale à la salle polyvalente de La Muraz afin d'honorer le centenaire de l'armistice.

Les passants ont pu observer et lire de grands panneaux réalisés par le département sur les thèmes suivants : "les enfants et la Guerre" et "l'aviation dans la Guerre".

ET





SERVICE TECHNIQUE



Souvenons-nous de ce printemps 2018 excessivement pluvieux. Les végétaux ont connu une importante croissance.

Ensuite l'été et le début d'automne très secs ont permis aux agents un travail soigné de taille tardive des talus et bas-côté de voirie.

Le service est aujourd'hui doté en grande partie de matériels onéreux (tracteur plus équipements portés à plus de 100 000 €). Les agents ont été sensibilisés au soin qu'il convient d'apporter à la maintenance de ces derniers.

Pensons en cette période hivernale, à nos haies, arbustes et arbres plantés à proximité de nos voies communales : ils se sont énormément développés et beaucoup ont des branches qui vont obstruer en partie les voies publiques lorsqu'elles sont chargées de neige.

Les rétroviseurs et carrosseries de ces engins volumineux pourraient être endommagés : le coût de leur réparation reste important.

Certaines voiries étroites pourraient ne pas être déneigées, ni salées si l'engin ne pouvait passer.

Il s'agit, bien sûr, d'arbres d'ornement plantés que chaque propriétaire est invité à élaguer.

Par ailleurs, vous avez aussi pu observer les travaux d'évacuation (recyclage et stockage) des matériels et matériaux entreposés par certains depuis des décennies, mais utiles aux manifestations estivales à la coop.

Enfin, des travaux sont régulièrement réalisés dans l'enceinte du groupe scolaire en plein chantier :

- aménagements provisoires des locaux : salle de repas enseignantes, ...
- manutention de mobiliers afin que certaines zones puissent être réhabilitées ...

Vous comprendrez que le nombre de journées utiles aux travaux habituels a été quelques peu diminué et ce sera encore le cas pour l'année à venir.

G.G.

EMPLOIS D'ÉTÉ

D'étés en étés, nous poursuivons l'appel aux jeunes de la commune afin de pallier le surcroît de travail des services techniques en extérieur (tonte, arrosage ...) et/ou au niveau de l'entretien des bâtiments communaux comme, par exemple, le groupe scolaire, vidé de ses occupants.

Au printemps, nous avons réceptionné 3 candidatures et avons donc divisé la saison estivale en 3 périodes.

Vous avez pu voir à l'œuvre nos candidats 2018 : arrosage, tonte, peinture de barrières de pont, mais d'autres travaux ont été plus discrets : rafraîchissement d'une salle de classe qui ne sera pas reprise dans le cadre des travaux en cours de réfection du groupe scolaire.

Jeunes âgés de 17 ans en 2019, n'hésitez-pas à nous envoyer votre candidature dès le printemps prochain.

G.G.

Dimitri



Thomas



Lisa





FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE

Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) pour tous les employés communaux

Fin août 2018, juste avant la rentrée des classes, les employés de la commune ont pu bénéficier d'une formation de secourisme. Objectif : connaître les gestes de premier secours, avoir une bonne attitude pour appeler de l'aide auprès des professionnels et écarter tout autre danger et mieux observer leur milieu professionnel afin de prévenir les risques avant l'accident.

Cette formation de 2 jours organisée en intra a été très enrichissante et tous les employés ont obtenu leur certificat de SST !

Le lundi 22 octobre, elle a été complétée par 3 heures de prévention contre les incendies et l'utilisation des extincteurs. La manipulation de ces outils permet de limiter la panique si l'on est confronté à un départ de feu.



A noter : des formations aux premiers secours sont proposées par les pompiers pour tout public. Renseignements sur leur site :

<https://www.pompiers.fr/grand-public/prevention-des-risques/apprentissage-des-premiers-secours-psc1>

C.D.

SERVICE DE CAR

Les années passent... Le service de car proposé un vendredi sur deux du chef-lieu de La Muraz en direction du marché d'Annemasse en passant par Mornex n'était plus utilisé...

Ce service a donc pris fin en septembre 2018.

Nous vous rappelons qu'il existe le transport à la demande avec Proximité. Ces navettes circulent de 9h à 16h45 hors jours fériés. Il est possible d'effectuer, ou de faire effectuer par un proche, une réservation jusqu'à 2h avant l'heure souhaitée de votre départ via la réservation en ligne ou auprès de la centrale de réservation pour de nombreuses destinations sur la communauté de communes.

Ainsi, vous pouvez avec ce service vous rendre dans les commerces de proximité de Reignier-Esery ou de l'ensemble du territoire intercommunal du lundi au vendredi (3€par trajet, tarif dégressif)..

Toutes les informations sur : <https://proximite.fr/services-de-transports-urbains-a-la-demande>

Tél de la centrale de réservation : 0 811 280 257



REHABILITATION ET CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

C'est maintenant bien lancé: on ne parle plus de projet, mais de réalisation. Nous nous étions quittés mi-juillet alors que les camions-grue déplaçaient le grand bungalow et que le bâtiment de "la Coop" s'inclinait sous les pinces des engins de démolition. L'entreprise DECARROUX en charge de ce lot réalisait ensuite le terrassement des futurs bâtiments. En parallèle, C.V. CHARPENTE préparait la toiture de l'existant pour sa jonction avec le bâtiment neuf. SAD Rumilly effectuait le désamiantage et le déplombage des ouvrages à modifier. Fin de la phase 1 !

Dès le 10 septembre, début de la phase 2 des travaux avec l'installation de chantier: bungalows de la base-vie, sanitaires de chantier, déploiement de la grue. La météo clémente de ces derniers mois a permis à l'entreprise BOVAGNE Frères de mener à bien les travaux importants de dévoiement des divers réseaux, eaux pluviales et eau potable, eaux usées, alimentation électrique et de télécommunications. Début novembre, le radier a pu être coulé et l'équipe de maçons a ensuite élevé les murs du rez-de-chaussée. La dalle sur rez-de-chaussée devrait être ferraillée et coulée avant la trêve de Noël.

Comme prévu au planning, des travaux de sous-œuvre ont été effectués pendant les vacances de Toussaint sous l'actuel préau qui abritera l'accueil des élèves, la salle des enseignants, le bureau de la direction, des sanitaires et un local d'entretien.

Dès février, c'est la cuisine et la salle à manger du restaurant scolaire qui vont subir des travaux de transformation importants avec l'annexion de la surface de l'actuelle bibliothèque qui emménagera à la fin des travaux dans les locaux de l'actuelle maternelle.

De grands changements en perspective!

Comme prévu en phase projet, une réunion a été organisée le 6 septembre 2018 par la mairie à l'intention des parents d'élèves, avec la participation du corps enseignant et du personnel concerné; cette réunion animée par Yves MUGNIER, architecte et maître d'œuvre, avait pour but d'informer sur le déroulement du chantier et répondre aux questions des parents. Jean VINCENSINI, coordonnateur sécurité pour cette opération et Nicolas BOVAGNE, responsable du gros œuvre étaient également présents pour renseigner sur l'application des mesures de sécurité.

Y. J.





SUBVENTIONS

De nouveaux panneaux sur la commune...

Pour mener à bien son projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire, notre commune a bénéficié d'une subvention de La Région. Ce soutien financier alloué au titre du dispositif Contrat Ambition Région est signalisé sur deux panneaux permanents situés aux entrées de l'agglomération (route de Cruseilles et route d'Annemasse). Implantés depuis plusieurs semaines, ceux-ci perdureront après la fin des travaux. Ils sont présents dans chaque commune bénéficiant d'aides de La Région et sont un prérequis indispensable pour le versement du montant de la subvention. De plus, durant la période de chantier, des marquages supplémentaires (panneaux et bache) vont être mis en place aux abords du groupe scolaire.

N.P.



CONCOURS DE FLEURISSEMENT



Été après été, nous avons traversé notre village de long en large... Constatant que les lauréats étaient toujours les mêmes, ce concours perdait de son sens et n'était plus pertinent.

Pour cette dernière mouture, 10 lauréats ont été sélectionnés. Nous adressons un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont si gentiment participé à la beauté de la commune et qui, nous l'espérons, continueront à exercer leur passion... pour un plaisir partagé.

M-A. D.



AFFAIRES SCOLAIRES

LA RENTRÉE À L'ÉCOLE COMMUNALE



C'est la rentrée des classes....tous à vos crayons !

Notre école a vu la fermeture d'une classe mais a vu aussi le début des travaux de construction de la nouvelle école permettant ainsi de mettre en place les normes actuelles en matière d'accessibilité et de sécurité, tout en améliorant le confort des utilisateurs.

Concernant le nombre de jeunes écoliers, il est en diminution pour atteindre 93 enfants. L'Education Nationale fixe un seuil en dessous duquel elle décide de fermer une classe : ce seuil étant atteint pour notre école, 1 classe est fermée.

L'aspect positif de cette année, ce sont les projets des professeurs des écoles qui fourmillent de bonnes idées. Madame La Directrice l'a rappelé lors de la rencontre conviviale qui a eu lieu en mairie à la fin du mois de septembre.

Mme Le Maire et la commission scolaire souhaitent à tous, une bonne année scolaire.

M-E.L.



La Mairie rappelle aux parents d'être vigilants à la sortie de l'école. Les travaux perturbent la circulation et rendent dangereux les déplacements piétonniers aux alentours de l'école.

Conducteurs : soyez prudents ! Réduisez votre vitesse.

M-E.L.



GARDERIE ET BIBLIOTHÈQUE

Partenariat garderie et bibliothèque

Cette année, la garderie et l'association Croc'livres ont renouvelé leur partenariat. Les mardis, quelques enfants inscrits en périscolaire peuvent profiter d'un moment de lecture et emprunter des livres pour la garderie.

C.D.



Personnels intervenant à la garderie

VISITE DE COURTOISIE



Vendredi 28 septembre en fin d'après-midi, l'équipe enseignante était reçue en Mairie pour une rencontre de courtoisie : occasion de faire connaissance avec les nouvelles têtes et de parler de manière informelle des problèmes qui peuvent se poser en cette période de rentrée dans une école en chantier. Comme toujours, la rencontre s'est terminée par un apéritif.

E.T.

RÉUNION D'INFORMATION TRAVAUX ÉCOLE



Le jeudi 6 septembre 2018 a eu lieu une rencontre entre la municipalité et les parents d'élèves, rencontre animée par l'architecte Yves Mugnier et le coordonnateur de la sécurité au sujet de l'organisation des travaux d'extension/restructuration du groupe scolaire. Nicolas Bovagne représentait l'entreprise chargée du gros œuvre (terrassement et maçonnerie).

Une vingtaine de parents, la majorité du corps enseignant et des employés de mairie ont assisté à cette réunion dont le but était d'informer et d'expliquer le déroulement des opérations et la limitation des nuisances.

E.T.



RESTAURANT SCOLAIRE

L'accueil des enfants est assuré par nos 3 agents de restauration : Camille, Jessica et Isabelle.

Cette équipe assure le maintien en température des repas et la traçabilité qui s'y rapporte après la livraison du prestataire (Ets LEZTROY) et œuvre aussi à offrir un cadre propre et accueillant où les jeunes convives peuvent se restaurer.

La durée du repas est environ de 45 minutes à 1 heure favorisant une prise alimentaire dans de bonnes conditions. Les enfants sont accompagnés afin de pouvoir goûter à tous les plats et éveiller tous leurs sens.

M-E.L



REPAS DE NOËL À L'ÉCOLE

Ce jeudi 20 décembre avait lieu le repas de Noël de la cantine scolaire dans la salle polyvalente.

Il n'est pas possible pour des raisons pratiques de réunir tout ce petit (et grand) monde autour d'une seule et même table particulièrement dans le restaurant scolaire, mais des tables réparties judicieusement dans la salle polyvalente accueillait petits et grands : les enfants de l'école, l'équipe enseignante, l'équipe chargée de la cantine et du périscolaire, le personnel communal, des parents d'élèves venus aider et des membres du Conseil Municipal.

La bonne humeur et la joie de ce Noël approchant étaient là et l'atmosphère était très bon enfant. On se retrouvera l'année prochaine.

E.T.



COMMISSION JEUNESSE CULTURE ET SPORT SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

Ce vendredi 30 novembre, notre 2^{ème} soirée "Jeux de société", organisée par la commune et ouverte à tous s'est déroulée dans la salle de réunion avec une vingtaine de participants. Ambiance animée ! Des friandises apportées par certaines participantes nous ont obligés à oublier toute velléité de maintien de nos lignes. Mais, quand c'est bon, pourquoi se retenir ?

De prochaines dates seront prévues en 2019, vous en serez informés via le site Internet de la commune et un affichage au centre du village.

E.T.





FORUM DES ASSOCIATIONS

Cette petite manifestation qui a lieu en salle polyvalente chaque année au début du mois de septembre a rassemblé les adhérents et les futurs adhérents. Seulement deux associations (ASL et Bibliothèque) ont répondu présent. La mairie a tenu à accompagner cette matinée en offrant boissons diverses et quelques biscuits et viennoiseries. Cette matinée a pour objectif de permettre à tous ceux qui le désirent de s'inscrire à l'ASL pour des cours sportifs et artistiques, dont le cours de gym dédié aux aînés de la commune de plus de 65 ans pour lequel le Centre Communal d'Action Sociale apporte une aide financière (cours dispensés par Sandrine SOATTO le mercredi matin en période scolaire de 11h00 à 12h00 à la salle polyvalente).

E.T.



MONT SALÈVE EN MARCHES

Le dimanche 2 septembre 2018, avait lieu la 16^{ème} fête du Salève organisée par le Syndicat Mixte du Salève (SMS).

Le lieu de la fête se trouvait sur la commune de La Muraz, plus précisément sur l'alpage de la Pile. Un groupe de marcheurs est parti de la salle polyvalente communale vers 9 h. 30 pour arriver au sommet aux alentours de midi où pique-nique et animations les attendaient.

Une buvette (où on pouvait trouver café, thé, boissons fraîches et tartelettes), tenue par des membres du CCAS de notre commune, a rapporté la somme de 398€, somme affectée aux besoins de notre CCAS.

Prochain rendez-vous de cette marche le premier dimanche de septembre 2019 !

Plus de renseignements sur : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

E.T.





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

GOÛTER DE NOS ÂÎNÉS

Comme chaque année à pareille date, le CCAS de notre commune recevait nos aînés pour leur traditionnel goûter de Noël. Un vin chaud ou un café accueillait chacune et chacun. Puis, au menu, jeux divers dont la Belote, réalisation d'objets décoratifs (cette année des bougies). Puis venait le goûter proprement dit : bûche au chocolat et rissoles accompagnés de Cerdon ou café voire thé.

Nous nous retrouverons l'année prochaine, c'est promis !

E.T.



COLIS DE NOËL



Tradition oblige... nous procédons à la distribution des colis de Noël aux aînés de notre commune, entre Noël et Nouvel-An.

Bien au-delà du contenu de ce colis, (Spiritueux, friandises, pâtés divers, truffes etc.), c'est un moment de partage, remplis d'émotions, des sourires, des questions sur différents chantiers de la commune et la discussion est lancée. Un café, une papillote, un petit verre de Mousseux... c'est aussi la magie de Noël.

Tous sont très heureux de recevoir ce colis.

Pour les personnes, qui ne désirent pas ou plus le recevoir, nous leur laissons le choix quant à la destination finale : resto du Cœur, secours catholique ou autre association.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019 !

Le C.C.A.S.

LES ACTIVITÉS DE NOS ÂÎNÉS

L'automne a fait son apparition (même si le temps est encore bien souvent très estival) et nos aînés ont retrouvé leurs rencontres ludiques et conviviales du mardi après-midi ainsi que leurs cours de gym douce le mercredi matin avec Sandrine. Belles occasions de retrouvailles pour chacun d'eux que notre commune a le plaisir de susciter et d'accompagner.

E.T.





ÊTRE AÎNÉ, C'EST ÊTRE GÂTÉ...

Mme Germaine LEGER a reçu la visite de Mme Le Maire accompagnée de la conseillère déléguée pour son 96^{ème} anniversaire. La convivialité était au rendez-vous.

« Vieillir est inéluctable mais il faut toujours cultiver dans son jardin la jeunesse pour que le bonheur y pousse » !

M-E.L



Roger Guy est le nouveau doyen de notre commune.

Né le 11 août 1930, Roger est né à la Muraz au lieu-dit chez le Tournier où ses parents agriculteurs tenaient un petit bistrot. D'ailleurs, sur la porte d'entrée au-dessus de votre tête, vous pouvez encore lire CAFE.

Célibataire, sans enfant, Roger habite toujours dans cette maison familiale. Récemment opéré d'une hanche, Roger se porte à merveille ; il conduit et se déplace en voiture, profite de son jardin où il cultive quelques légumes à la belle saison.

Une aide à domicile lui effectue quelques heures de ménage et lui prépare ses petits plats.

N.P.



Une pensée toute particulière pour

Monsieur Lucien DURET

(doyen de notre commune) qui nous a quittés cet été. Il avait 92 ans.

Avec son épouse Solange, ils participaient à toutes les manifestations organisées par la mairie : repas des aînés, balade, goûter des anciens et goûter de Noël.

DÉPART À LA RETRAITE



Passage de témoin à la boulangerie de La Muraz

Une page se tourne désormais aux Délices du Fournil : Patricia et Fabrice Meunier prennent leur retraite après une carrière bien remplie entre Annemasse (pour commencer) et La Muraz (pour finir en beauté). Ce dimanche 26 août, une ultime manifestation prenait place sur le terrain de sport de l'école : leur apéritif non pas d'adieu, mais d'au revoir car ils vont continuer à habiter

notre commune. La foule des grands jours était là. Nous leur souhaitons une bonne et longue retraite et par la même occasion, nous souhaitons la bienvenue à leurs remplaçants : Katia et son beau-frère Damien Cosson.

A chacun son style : désormais le magasin s'appelle Au Crist'Abel et il a changé d'aspect et d'organisation. Le salon de thé est plus marqué.

E.T.





ÉTAT CIVIL



GUINARD
Milo

NAISSANCES

26.07.2018	VIRET Antonin	94, chemin de la Scierie
23.08.2018	DUPRAT Émile	355, chemin du Mont d'en Haut
04.09.2018	BOCHATON Marcel	37, chemin de Bois de Cologny
02.10.2018	SIMONET Matéo	72, allée de la Mouillette
25.10.2018	GUINARD Milo	401, route du Mont Salève
28.10.2018	PASQUIER Noa	115, route des Monts
16.11.2018	PANIGHETTI BENAÏCHA Sam	91, route des Monts



BOCHATON Marcel

PASQUIER Noa

DÉCÈS

18.07.2018	ROGUET Yvonne épouse BAILLARD
17.08.2018	BRUNET Francis-Olivier
15.08.2018	DURET Lucien
09.11.2018	PERGOUD Aimée épouse BOVAGNE

MARIAGE

18.08.2018
Alexandre MADALA
et Magali DUPONT-DESCOMBES

URBANISME

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

MEUNIER Thomas - 881, route du Mont Salève
Maison individuelle (demande accordée)

VILLAR Mathieu - 480, chemin de la Biollitte
Garage (demande en cours d'instruction)

DORGEOT Maxime et VARLET Manon - Route des Nants
Maison individuelle (demande en cours d'instruction)

MEGEVAND Marc - Les Mouilles
Maison individuelle (demande en cours d'instruction)

VUTSKITS Lazlo - 88, chemin de l'Uche Collet
Box à chevaux (demande en cours d'instruction)

VIANDAZ Michaël - Allée de la Mouillette
Maison individuelle (demande en cours d'instruction)

BETRIX Jordan - Chemin du Mont d'en Haut
Maison individuelle (demande refusée)

CONSTANTIN Sandra - Chemin de la Pierre au Renard
2 maisons individuelles (demande en cours d'instruction)

JAN Anthony - 511, chemin de la Grange Rouge
Extension habitation (demande en cours d'instruction)

DEMANDES DE DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

PLONQUET Bernard - 52, chemin de Chez Mollière
Cheminée (demande accordée)

DUPONT DESCOMBES Jean-Louis - 441, ch. de la Grange Rouge
Division parcellaire (demande refusée)

TEISSEIRE Nelly - 456, route d'Annemasse
Remplacement toiture (demande accordée)

DUPRAT Yann - 355, chemin du Mont d'en Haut
Abri jardin (demande accordée)

MARECHAL Fanny - Route des Monts
Ravalement façade et création porte fenêtre (demande accordée)

LAVERRIERE Laurent - 94, chemin de la Scierie
Création d'une fenêtre de toit (demande refusée)

JACQUEMOUD Jean-Luc - 82, impasse de l'Uche Babeu
Division parcellaire (demande refusée)

MOLLAND Eric - 467, route du Mont Salève
Réfection toiture (demande accordée)

LARUAZ Jean-François - 944, route d'Esery
Installation panneaux photovoltaïques (demande accordée)

DUPONT DESCOMBES Bernard - 215, route des Nants
Isolation du toit et pose vélux (demande accordée)

SADET MENAIS - Route d'Esery
Remblai terreux (demande en cours d'instruction)

BAILLARD Thibaud - 218, chemin de Besace
Création d'un logement (demande accordée)

LARUAZ Jean-François - 944, route d'Esery
Division parcellaire (demande accordée)

MEUNIER Fabrice - 881, route du Mont Salève
Four à bois (demande accordée)

HILBRUNNER François - 1070, route des Bois d'Yvre
Pergola et terrasse au niveau du sol (demande en cours d'instruction)

SIMONIN Philippe - route du Mont Salève
Changement de destination (demande en cours d'instruction)



OCTOBRE ROSE



Le Comité Féminin pour le Dépistage du Cancer du Sein organise de nombreux événements en octobre.

Symbolisées par la couleur rose, les opérations sont soutenues par de nombreuses communes.

Notre commune s'associe à cette période en parant la Mairie d'une décoration rose.

Plus d'informations sur l'association : <http://www.cancerdusein-depistage74.org/>

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Dimanche 11 novembre 2018 à 9h15, la commune de La Muraz se souvenait... Dans son allocution Madame le Maire rappelait combien il est important de se souvenir. Une bonne douzaine d'enfants étaient venus participer à cet hommage et c'est avec une partie d'entre eux que Madame le Maire a déposé la gerbe communale. Ensuite, une petite collation a été servie en Mairie dans la salle consulaire.

E.T.



REGISTRE DE DOLEANCES ET PROPOSITIONS



Lors de son allocution du 10 décembre 2018, Monsieur le Président de la République a manifesté son souhait que soit organisée une grande concertation nationale en vue d'apporter des réponses rapides aux problèmes soulevés par le mouvement des gilets jaunes.

Un registre est disponible au secrétariat de mairie aux horaires habituels d'ouverture. Les demandes recueillies seront remontées au Président de la République et à son gouvernement.



ÉCOLE



CROSS DES ENFANTS

En octobre a eu lieu le cross inter-écoles, à Mouille-Marin, sur la commune de Menthonnex-en Bornes. Bravo à tous les participants !

M.F.

LE MOYEN-ÂGE À L'ÉCOLE

Cette première période scolaire était placée sous le signe du Moyen-Age.

Thomas est venu à l'école nous parler de sa passion pour le Moyen-Age et la chevalerie. Il nous a expliqué l'évolution des armures et des armes au fil des siècles. Grâce à lui, nous avons appris de nombreuses choses sur la vie au Moyen-Age. Et nous avons pu essayer casques et gantelets !

En arts visuels, nous avons créé des blasons, puis Karen Dépoisier, de l'atelier Temps de Pigments, est venue à l'école nous expliquer l'art de l'enluminure. Ensuite, nous avons calligraphié notre prénom et enluminé sa première lettre comme une lettrine.

Enfin, toutes les classes de l'école sont allées visiter les ruines du château de Faucigny.

M.F.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



En ce début d'année scolaire, le comité APE, bien motivé, a lancé l'opération...

VIDE TA CHAMBRE...

en participant au vide grenier du village ce 13 octobre dernier, lors de la traditionnelle fête autour du four à pain ! Merci à tous, enfants et parents, pour avoir vidé vos armoires et permis de récolter quelques sous lors de cette manifestation, toujours dans une ambiance chaleureuse.

C.L.



HALLOWEEN !!!



La fête celtique de Samain, dont les origines remontent à plus de 2 500 ans, est considérée comme l'ancêtre d'Halloween. Cette fête célébrait la fin de l'année et l'entrée dans la nouvelle année. Les Celtes pensaient que, durant la nuit de Samain, les frontières entre le monde des morts et celui des vivants étaient ouvertes et que les esprits venaient rendre visite aux vivants. La fête de Samain, célébrée en Irlande et en Écosse, a progressivement été supplantée le 1^{er} novembre par la Toussaint introduite par l'Église catholique aux environs du VIII^e siècle.

• Fête exportée aux États-Unis par les Irlandais au XIX^e siècle. À cette époque, les migrants irlandais et écossais s'installent sur le nouveau continent pour fuir la Grande famine en Irlande, et apportent avec eux leurs contes et leurs légendes. Depuis lors, Halloween est célébrée aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Irlande, et en Grande-Bretagne. Traditionnellement, le soir d'Halloween, les enfants portent des déguisements qui font peur et sonnent aux portes de leur quartier en demandant des bonbons avec la formule : Trick or Treat ! (en Français : Farce ou friandise).

Les enfants ainsi déguisés symbolisent les âmes des morts qui venaient rendre visite aux vivants durant la nuit du Samain celtique. Le nom « Halloween » est une altération de All Hallows Eve qui signifie « le soir de tous les saints ». Aujourd'hui, le symbole d'Halloween est la citrouille, mais ça n'a pas toujours été le cas. Ce légume est une référence à la légende irlandaise de Jack à la lanterne (Jack-O'-Lantern). Selon la légende, Jack, personnage ivrogne paresseux, défie le diable.

La citrouille Jack-O-lanterne arriverait-elle à La Muraz ??

Ainsi, avons-nous proposé le concours de la plus belle citrouille, décorée avec soins par les enfants, aidés de leurs parents et le concours de... devinez le poids de la citrouille géante...

Ces deux petites animations ont reçu un bel accueil des enfants et de leurs parents, avec une belle participation, pour le plus grand bonheur de nos chérubins... Madame Le Maire, madame la directrice de l'école et notre nouvelle boulangère ont gentiment accepté de participer à l'élection des trois courges... la plus belle, originale ou rigolote.

Quant à notre concours de la courge géante, chacun y est allé de sa pesée... Et son poids a ainsi été estimé à 4 grammes près... elle pesait 8 kg 966.

Bravo à tous les talents pour avoir joué le jeu et à nos 3 gagnants !

CL

FIESTA KIDS



Les vacances de Toussaint passées, l'Ape toujours motivée, propose une nouvelle fois la fiesta kids, avec pour DJ un papa, qui se donne à fond pour faire passer une agréable soirée aux enfants.

Avec des animations proposées par notre DJ B', un buffet pour se restaurer et de la bonne musique, nos loulous n'ont pas manqué de passer un bon moment.

Côté parents, ils étaient attendus au bar pour de bons moments d'échanges autour d'une assiette de charcuterie, un verre et des pâtisseries maison ! Histoire de venir décompresser en ce vendredi soir !

RDV pour nos prochaines activités, il s'agit de la vente de sapins et notre présence au prochain marché de Noël... Au plaisir de vous revoir bien vite...

Le Comité APE



ASSOCIATION SAINT-ANTOINE

LA FÊTE AU VILLAGE



L'extension et la rénovation du groupe scolaire ne permettront plus désormais la tenue de notre traditionnelle « Fête au village » sur le terrain de l'école. Une page se tourne là aussi avec des regrets pour certains et un nouveau plaisir pour les autres.

Bien entendu un changement de cette importance demande une grande adaptation et la première mouture appelle des réglages pour les suivantes. De l'avis général, passée la nostalgie de la tradition, la salle polyvalente et ses abords sont bien adaptés à cette manifestation. La place disponible et son organisation se sont révélées très pratiques : plus de marches à franchir avec les assiettes, proximité du bar et de la réserve, circulation du service très aisée. Il apparaît simplement que certains stands devront être replacés ou rendus plus visibles et que le lieu de cette fête devra être mieux signalé à partir de l'église.



Au final, tout le monde s'est dit satisfait.

A l'été prochain pour la 62^{ème} édition...

E.T.

CONCERT AUTOUR DE L'ORGUE À TUYAUX

Ce 16 décembre après-midi avait lieu le concert de Noël à l'église de La Muraz. Comme toujours une partie assez éclectique avec cette année la Messe de minuit de Marc-Antoine Charpentier (compositeur du célèbre Te deum qui constitue l'indicatif de l'Eurovision), la Messe pour les couvents de François Couperin, une Toccata de Pachelbel, un prélude de Bach. En deuxième partie, les chants traditionnels (les très classiques "Il est né le divin enfant", "Douce nuit" et "les Anges dans nos campagnes") mais aussi "l'Adeste Fideles". L'Ensemble vocal du Salève et la chorale paroissiale ont donné de leurs voix accompagnés de solistes et à l'orgue par Paolo Corsi et Théoline Hocquet. Au final un grand moment : le public a bien participé aux chants traditionnels. Et, bien sûr, la direction était confiée à Laurent Chiorino.

E.T.





COMITÉ DES FÊTES

RONDE D'AUTOMNE



Organisée par la mairie, le VH74 et le Comité des Fêtes, la Ronde d'Automne, comme toujours sous un temps radieux, a réuni dans la bonne humeur quelques 130 équipages qui ont pu, cette année, effectuer six montées, et les nombreux bénévoles sans qui cette journée ne serait pas possible à organiser (qu'ils soient commissaires de course responsables de la sécurité, affectés aux nourritures terrestres ô combien revigorantes ou au parking optimal de nos nombreux visiteurs) pour cette journée vrombissante... qui commence aux aurores et se termine à la nuit (bien) tombée.

Un remerciement particulier aux riverains qui acceptent les contraintes d'un dimanche un peu moins tranquille sur les coteaux de notre beau Salève. Et notre gratitude à tous ces bénévoles, dans l'ombre ou la lumière, qui ne ménagent pas leurs efforts pour que tous soient bien accueillis, choyés !

E.P.

AUTOUR DU FOUR À PAIN ET VIDE-GRENIERS

“ Autour du Four à Pain et Vide-Greniers ” a bénéficié d'un temps d'été indien permettant de flâner et chiner au soleil sur la route des Monts fermée sur un petit tronçon pour l'occasion et de déjeuner en plein air, ce qui est à souligner pour une mi-octobre ! Le menu, toujours aussi goûteux, jonglant entre le jambon à la broche, la soupe de courge, la tomme blanche et la délicieuse tartelette aux pommes, a été apprécié de nombreux convives. Le pain cuit dans l'ancien four par des mordus de cette ancienne méthode de cuisson est parti... comme des petits pains ! Et l'association Les'Muriens a profité de la chaleur du four, l'a entretenue tout l'après-midi pour faire cuire le soir de délicieuses pizzas !

E.P.





TÉLÉTHON



Organisé par la Mairie, le Comité des Fêtes et l'Association Sports et Loisirs

Après une leçon de zumba endiablée qui a réuni de nombreux participants versant leur écot au profit du Téléthon et une marche aux lampions de Reignier à La Muraz en passant par Esery, la pluie fine a pu être contrée par le vin chaud offert à l'arrivée des nombreux marcheurs - un peu transis quand même !

Le concert offert par l'Harmonie de Reignier et la dégustation de la traditionnelle et fameuse soupe à l'oignon (de la soupe de légumes et de la soupe de courge étaient également proposées) ont fini de bien réchauffer tous les participants.

Quelques 250 repas ont été servis par une équipe de bénévoles soudée et bien rompue à l'exercice !

Comme chaque année, les nombreux donateurs ont répondu présent, qui offrant les oignons, qui le pain ou le fromage (râpé et non râpé !), qui la tartelette aux pommes ou les papillotes et le café ! La vente de plantes et des porte-clefs a également connu un franc succès.

Bref, soirée très réussie et généreuse puisque nous avons pu récolter 4 865,50 € au profit de la recherche médicale.

E.P.

MARCHÉ DE NOËL

Organisé par Le Comité des Fêtes et L'Association Les'Muriens

Le Marché de Noël Gourmand a vu de nombreux gourmets se presser aux stands Champagne, Foie Gras, Escargots et autres chocolats fins qui n'ont pas désempé. Les bijoux de fantaisie et autres cadeaux originaux ont également connu un vif succès... L'exposition de peintres de talent de notre région présentée par l'association Val'Art et les compositions artistiques de Christelle Perréard (atelier Physalys) mêlant bougies, compositions florales et autres couronnes de l'avent ont attiré de nombreux admirateurs au 1^{er} étage de la salle polyvalente. Un artisan du bois était également présent et nous avons pu admirer ses crèches et autres mazots merveilleusement travaillés.

Les enfants ont pu se régaler des papillotes offertes par le Père et la Mère Noël (qui nous avaient fait l'honneur de venir tous les deux participer à notre Marché) et ont pu déguster des crêpes préparées par l'Association des Parents d'Elèves qui vendait également des sapins, le tout au profit de l'APE...

Le Comité des Fêtes a pu régaler de très nombreux convives avec du foie gras maison, du boudin et sa pomme au four et déguster des huîtres arrivées du Finistère spécialement pour nous !



Enfin, nous souhaitons tous que chacune, chacun, qui souhaite participer à l'organisation de l'une ou l'autre festivité de notre commune, vienne nous rejoindre avec sa fraîcheur d'esprit et des idées nouvelles...

E.P.



ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

SPECTACLE DE MAGIE



Le spectacle de magie organisé par l'ASL le samedi 17 novembre a été un réel succès.

Nico, le magicien, et ses assistants Ingrid et Bastien, ont réuni petits et grands et c'est avec le sourire aux lèvres que les spectateurs sont repartis.

Un spectacle qui aura sans doute suscité bien des vocations... Beaucoup furent impressionnés par les tours de cartes parfaitement maîtrisés, par les disparitions mystérieuses de la belle assistante du magicien, par d'étranges lévitations inexplicables...

Qui sait, si parmi les nombreux enfants présents ce soir-là n'est pas né le prochain David Copperfield ou Harry Houdini.

L'ASL vous donne rendez-vous le dimanche 07 avril 2019 à la salle polyvalente de La Muraz pour un vide-dressing et moments de bien-être pour les filles : Trésors de Placard® et Journée Beauté. Entrée Libre.

Le comité ASL

BIBLIOTHÈQUE CROC'LIVRES TRAVAUX, DÉMÉNAGEMENT



L'année 2018 touche à sa fin. L'équipe des "Croc'livres" vous remercie pour votre fidélité et pour tous ces moments d'échanges autour du livre lors de vos visites.

Nous essayons de satisfaire au mieux vos demandes, tel est notre objectif.

Nous sommes donc heureux de vous annoncer que nous disposerons de nouveaux locaux à l'automne 2019. Nous occuperons la double salle de la classe des petites sections de maternelle.

Plus d'espace et de confort, plus de convivialité, tout ce que nous souhaitons.

Malheureusement nous devons fermer la bibliothèque actuelle dès le 1^{er} janvier 2019. Vous ne pourrez plus emprunter mais nous assurerons encore les permanences les mardis 8 et 15 janvier 2019 aux heures habituelles pour le retour impératif des emprunts (livre, CD, DVD)

Nous devons vider les locaux pour le 1^{er} février 2019.

En ce qui concerne les adhésions réglées dernièrement, étant donné que vous ne pourrez pas en bénéficier pleinement pour 2018/2019, nous les prolongerons pour l'année 2019/2020.

L'année nouvelle sera pour toute l'équipe une période de réflexion sur l'aménagement des futurs locaux mais aussi de travail car nous devons terminer l'informatisation de notre stock. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, vos idées, vos souhaits pour ce projet qui est aussi le vôtre.

Nous remercions la mairie qui est totalement à notre écoute et qui nous aide dans nos démarches tant matérielles que financières.

Toute l'équipe des "Croc'livres" vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous dit à bientôt !

Les bénévoles



LES MURIENS

PIZZA YOYO, SOIRÉE DISC'O DIOTS ET PROJETS 2019

**Cette année encore, les soirées PIZZA'YOYO ET DISC'O DIOTS ont remporté un franc succès.
Un concours de déguisements et un blind test « Disco et Années 80 » récompensés ont animé la soirée.**



Courant décembre, lors du Marché de Noël, vous avez pu retrouver des artisans venus vous faire découvrir leurs fabrications artisanales à déguster et/ou à offrir ainsi que nos amis LES'MURIENS, qui ont proposé pour vos fêtes de Noël de belles décorations de tables et petits cadeaux.

Afin de bien commencer l'année 2019 avec de bonnes résolutions, LES'MURIENS souhaiteraient organiser courant février ou mars 2019 des petits ateliers de fabrication de cosmétiques et de produits ménagers écologiques présentés par une intervenante, Anne-Pascale DURET dite « Calie » des ATELIERS DE CALIE, que vous avez sûrement pu rencontrer lors de notre dernière JOURNÉE GAULOISE.

Les ATELIERS DE CALIE proposent une initiation à la cosmétique naturelle bio pour adultes et enfants afin de fabriquer ses propres soins corporels ainsi que ses produits ménagers.

Consommer mieux, jeter moins en prolongeant la durée de vie des objets, penser à réparer ou bricoler au lieu de jeter dès qu'un produit tombe en panne ou semble défectueux sont le credo des LES'MURIENS. Afin de sensibiliser le plus grand nombre de citoyens aux questions des déchets et de leur évitement LES'MURIENS veulent s'inscrire dans cette action en proposant plusieurs ateliers de fabrication de cosmétiques et de produits ménagers.

Réaliser soi-même ses propres cosmétiques maison, c'est associer plaisir, créativité, beauté au naturel avec des produits personnalisés réalisés en fonction des envies, adaptés aux besoins et respectueux de la santé et de l'environnement. C'est aussi très économique car une grande partie des prix des cosmétiques achetés représente en fait l'emballage marketing.

Après une approche théorique et quelques explications sur les précautions et règles d'hygiène à respecter, les ateliers pourront commencer.

Ces ateliers s'adressent à tous ceux qui souhaitent changer leurs habitudes de consommation et offrir à leur peau ou à leur intérieur tous les bienfaits des produits naturels, par exemple par la fabrication de shampoing solide, dentifrice so'fresh, déodorant, pastilles pour WC, brume désodorisante pour la maison, produit pour la vaisselle, etc.

Calie pourra vous accueillir pour d'autres ateliers, pour vous initier ou poursuivre cet apprentissage signe d'une identité écologique.



Les ATELIERS DE CALIE et LES'MURIENS accueilleront un nombre limité de participants pour la préparation de produits bios et naturels.

Attention les places seront limitées.

Pour toutes informations complémentaires et/ou pour inscriptions, nous vous remercions de bien vouloir contacter Magali MADALA à l'adresse e-mail suivante : lesmuriens.asso74@gmail.com.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE

CONSULTANCE ARCHITECTURALE

Les consultations architecturales sont ouvertes aux pétitionnaires de la commune pour travailler sur le volet esthétique des projets nécessitant un permis de construire ou une déclaration de travaux.

Voici les dates de permanence de l'architecte qui reçoit tout demandeur en présence de l'instructeur du service commun d'urbanisme référant de la commune et éventuellement d'un élu ou d'un agent communal à la salle Cécile Bocquet.

- 17 janvier 2019
- 07 février 2019
- 28 février 2019
- 21 mars 2019
- 11 avril 2019
- 25 avril 2019
- 23 mai 2019
- 20 juin 2019

Pour plus de renseignements :

Communauté de Communes Arve et Salève

Maison Intercommunale Cécile Bocquet, 160 Grande rue – 74930 REIGNIER-ESERY.

Tél : 04 50 43 46 14 – Fax : 04 50 43 48 44

PEPS EURÊKA

Programme d'Education et de Promotion de la Santé

“ Pour donner du PEPS à ses neurones et à sa vie ”

Programme issu du Neuropeps, élaboré par la Fondation Nationale de Gérontologie.

Programme global et multidimensionnel qui ne cible pas uniquement la mémoire, mais le bien-être en général et le mieux-vivre.

Ce programme vise à comprendre les difficultés de mémoire quotidiennes en donnant des informations et des conseils et en diffusant des messages de prévention et des stratégies de mémorisation.

Il permet à chacun de se prendre en main et devenir acteur de son “ mieux-vivre ” et d'être en mesure de modifier certains comportements ou habitudes.

Les objectifs principaux :

- Comprendre le fonctionnement de sa mémoire
- Prendre conscience des facteurs susceptibles d'en améliorer l'efficacité
- Agir sur ces facteurs et devenir acteur de son “ mieux-vivre ”
- Avoir confiance en ses propres ressources
- Tisser des liens avec les autres participants

Il s'adresse aux retraités soucieux de prendre en main leur mémoire et leur santé et qui sont concernés par une prévention plus globale des troubles cognitifs.

Peps Eureka est un programme d'animation collective qui comporte 10 séances hebdomadaires d'environ 2h30 avec des aspects théoriques et des aspects pratiques.

Ces ateliers sont proposés gratuitement.

Pour tout renseignement contacter les services de la Mairie de Pers-Jussy au 04 50 94 40 79.



POLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL

L'actualité
DE L'INTERCOMMUNALITÉ



ARBUSIGNY ARTHAZ-PND MONNETIER-MORNEX-ESSERTS-SALÈVE LA MURAZ NANGY PERS-JUSSY REIGNIER-ESERY SCIENRIER

POLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL

Aménagement de la gare de Reignier

Les travaux commenceront au printemps 2019 pour accueillir les usagers du Léman Express en décembre, ils comprennent :

- une réorganisation complète du plateau de la gare,
- un parking (côté sud-est).

Les aménagements détaillés sont :

- Petit parking à l'entrée à côté du passage à niveau,
- Parc à vélos couvert,
- Accès à la gare par une voie en sens unique,
- Dépose-minute, places Taxi, arrêts de bus, places PMR, le long du bâtiment gare,
- Cheminement réservé piétons et cycles,
- Toilettes publiques,
- Placette carrée avec une fonction de giratoire,
- Bandes végétales plantées et arborées,
- Abri-moto,
- Parking de 200 places environ.



A horizon 2025, le PEM sera également pourvu d'un parking (côté Pers-Jussy), aménagé pour les voitures, les vélos, les motos, les bus et d'un passage souterrain.



En savoir +
www.arve-saleve.fr

LEMAN EXPRESS

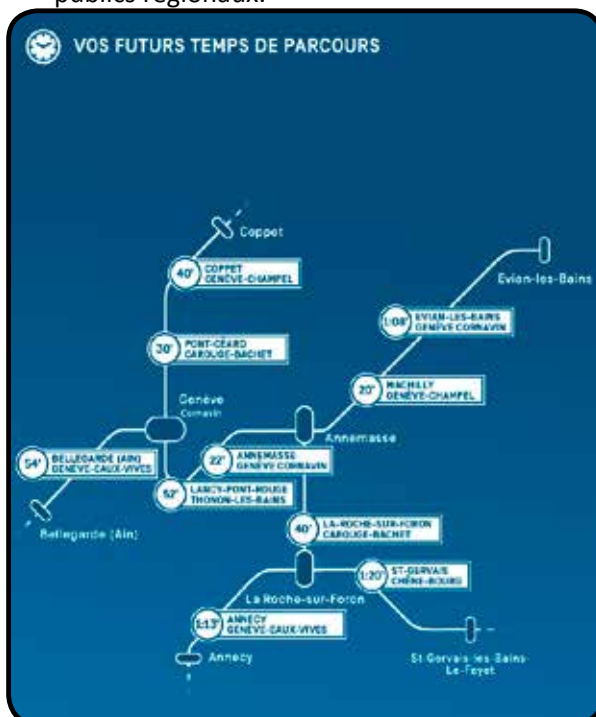


Régiolis Léman Express

Déploiement le 15 décembre 2019

L'ouverture de la nouvelle liaison CEVA permettra la mise en service intégrale du Léman Express :

- Amplitude horaire de 5h00 à 00h30 en semaine,
- Sur le réseau transfrontalier, 2 relations par heure, aux heures de pointe,
- Entre Annemasse et Genève, jusqu'à 6 trains par heure et par sens, en semaine,
- Connexions multimodales avec les transports publics régionaux.



Reignier-Genève Cornavin : environ 30 minutes



En savoir +
www.lemanexpress.ch

EPICERIE SOLIDAIRE - CITOYENERGIE



L'actualité DE L'INTERCOMMUNALITÉ



ARBUSIGNY ARTHAZ-PND MONNETIER-MORNEX-ESSERTS-SALÈVE LA MURAZ NANGY PERS-JUSSY REIGNIER-ESERY SCIENRIER

Création d'une épicerie sociale et solidaire : A.S. de Cœur

Le territoire de la Communauté de Communes Arve et Salève observe une hausse des personnes en situation de pauvreté : un diagnostic partagé par les différents partenaires, qui voient le nombre de familles orientées vers la Croix Rouge et malheureusement les travailleurs sociaux augmenter.

La création d'une épicerie sociale et solidaire peut constituer une réponse à la lutte contre l'isolement social et la pauvreté sur le territoire. En effet, les épiceries sociales et solidaires ont pour vocation d'accueillir des publics bénéficiaires orientés par des associations et des institutions publiques sous critère de minima sociaux.

Un lieu d'aide et de partage

Les produits proposés relèvent en général d'une alimentation quotidienne variée composée de fruits et légumes, produits frais, épicerie ainsi que des produits d'hygiène et d'entretien. Ils sont mis à disposition contre une participation financière (les prix de vente allant de 10% à 50% des prix moyens du marché).



Les épiceries sociales et solidaires permettent ainsi un accès à une alimentation choisie, équilibrée et de qualité pour tous. Elles peuvent également mettre en place des ateliers d'informations, de sensibilisation et d'échanges autour des thèmes tels que la santé, l'équilibre alimentaire, la citoyenneté, le logement...

Une ouverture prévue à l'automne 2018

Le travail en cours, porté par la CCAS, en partenariat avec le Conseil Départemental, la mairie de Reignier-Esery pour la mise à disposition d'un local sous forme de bungalow et le Secours Catholique, futur gestionnaire de l'épicerie, aboutira sur l'ouverture de l'épicerie sociale d'ici la fin de l'année 2018.



Source : Secours catholique

CitoyENergie

Une société citoyenne de production d'énergies renouvelables sur le territoire!

Afin de contribuer à la transition énergétique de notre territoire, en partenariat avec la Communauté de communes du Genevois et InnoVales, la Communauté de communes Arve et Salève s'est lancée dans la mobilisation citoyenne pour recruter les futurs créateurs et gestionnaires d'une société de production d'énergies renouvelables. La mayonnaise a pris puisque sur les deux réunions de mobilisation organisées en septembre 2017, 80 personnes sont venues prendre connaissance du projet, dont les principes sont :

- Rechercher et équiper des toits avec des panneaux photovoltaïques en impliquant des artisans et entreprises locales
- Gérer la société locale de manière coopérative en le fixant dans ses statuts
- Mobiliser l'épargne et les investissements locaux des citoyens, entreprises et des collectivités du territoire
- Bénéficier de la solide expérience, des outils et du cadre éthique développés par le réseau Centrales Villageoises en adhérant à ce modèle éprouvé.



Source : SAS PERLE

Plusieurs actions et réunions publiques sont organisées depuis le début d'année pour informer, mobiliser et inviter les volontaires à participer à cette formidable aventure.

Les capitaux initiaux sont engagés par les citoyens et les collectivités locales

Sollicitation d'acteurs du territoire pour les études, le matériel, l'installation et la maintenance.



La vente de l'énergie revient à la société locale citoyenne.



Intéressé? Pour vous renseigner ou participer, Rendez-vous sur : www.citoyenergie.org

Toutes les informations et prochaines dates de rencontres sont sur le site internet !



SÉCURITÉ TRANSPORT SCOLAIRE

La sécurité des transports scolaires, nous sommes tous concernés !



Avec l'appui de l'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public), Proxim iTi vous rappelle les comportements à adopter aux abords des transports scolaires avec une préoccupation majeure : la sécurité de tous !

Automobilistes,

- **Ralentissez** aux abords des arrêts et arrêtez-vous lorsque le car dépose ou prend des voyageurs (art. R413.17 du code de la route).
- **Anticipez** sur le comportement imprévisible d'enfants sur les points d'arrêt, adaptez votre vitesse.



Parents,

- **Vous êtes responsables** de votre enfant du départ du domicile jusqu'au point d'arrêt.
- Pour être visible au bord de la chaussée, votre enfant doit porter des vêtements clairs ou des équipements réfléchissants.
- Si votre enfant fréquente une **classe maternelle**, vous devez **obligatoirement l'accompagner** jusqu'à la porte du véhicule, et l'attendre au retour.
- Attendez votre enfant **du bon côté** de la chaussée (votre enfant ne doit pas traverser).
- **Devant l'école**, ne stationnez pas en double file ou sur un emplacement réservé aux cars. Ne bloquez pas la circulation.

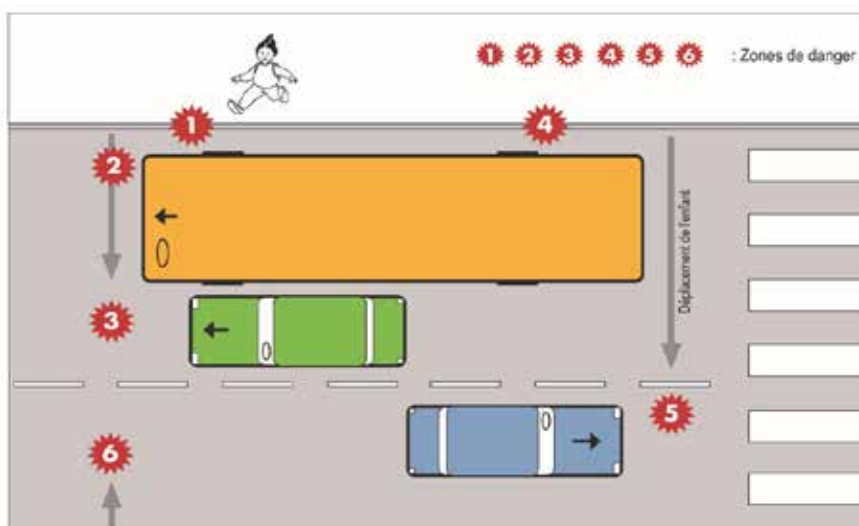
Elèves,

- **Je marche** calmement sur le trottoir ou sur la gauche de la chaussée face aux véhicules, je porte des vêtements clairs et des éléments réfléchissants.
- **J'attends** en retrait sur le trottoir, sans chahuter.
- **Je m'approche** quand le car est arrêté.
- **Je monte** sans bousculade le cartable à la main, je montre ma carte de transport en disant bonjour au conducteur.
- **Je reste assis durant le trajet** : je range mon sac sous le siège, j'attache ma ceinture de sécurité, je ne touche pas aux issues de secours, je ne me lève pas avant l'arrêt complet du car.
- **Je descends calmement**, je ne passe ni devant ni derrière le car, j'attends le départ du car pour traverser.
- **Je respecte** les aménagements du point d'arrêt, le conducteur, les passagers et le matériel.

Les 6 zones de danger autour du car

Aux points d'arrêt, les accidents sont les plus graves.

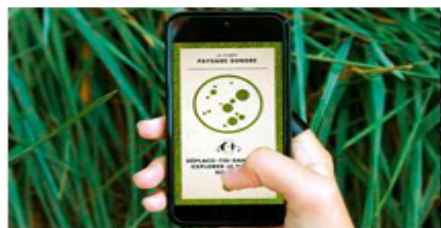
Sensibilisez vos enfants à ces zones de danger !





MAISON DU SALÈVE

Les expositions

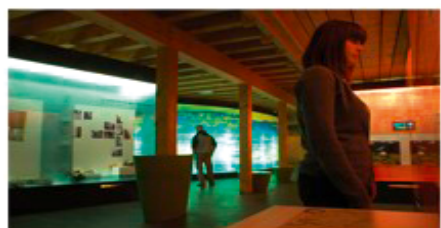


Paysages Sonores : du 14 juillet 2017 au 30 mai 2019

Munis de smartphones, découvrez les différentes façons de communiquer des animaux et faites l'expérience en famille d'écouter les sonorités naturelles qui nous entourent. Une exposition immersive qui vous plongera dans l'univers sonore de la nature.

2€ par personne, gratuit pour les moins de 6 ans

Cette exposition est proposée dans le cadre du contrat corridors Champagne Genevois



Le Salève, une montagne et des hommes

Exposition interactive dès 4 ans / Maison du Salève

On s'y promène le dimanche, mais connaît-on l'histoire de cette montagne étonnante ? La proximité de Genève, la curiosité des sportifs et des scientifiques l'ont transformée en montagne-laboratoire, terrain de découverte des sciences de la nature et des sports de montagne.

Tarifs : 6€ (exposition temporaire incluse) / Jeunes de 6 à 18 ans : 3€ / - de 6 ans : gratuit / réduit : 5€

Horaires 2018

Février à juin / septembre à décembre :

mercredi, samedi et dimanche de 14h à 18h

Juillet et août : du mardi au dimanche de 10h à 18h

Vacances scolaires, zone A (académies Grenoble et Lyon) :

du mardi au dimanche de 14h à 18h

Fermeture en janvier, le 1er mai, le 1er dimanche de septembre, le 25 décembre.



Jeu DEVINETTE — ??? —

Photo 2 :

Chez Jacquemoud

**Merci à toutes celles et ceux qui se sont prêtés à ce jeu.
Voici en image les confirmations ou corrections de vos réponses...**

Photo 1 : Aux Crêts

**CES CLICHÉS
ONT ÉTÉ PRIS
SUR NOTRE COMMUNE.
RECONNAISSEZ-VOUS
LES LIEUX ?**





LISTES ÉLECTORALES ET RECENSEMENT

Formalités désormais accessibles depuis chez vous.

S'inscrire sur les listes électorales, plus simple,
plus pratique sur le nouveau **service-public.fr**



- **Un espace unique pour s'informer**, demander son inscription et suivre son dossier
- **Ouvert 7j/7, 24h/24** sans déplacement
- **Évite les files d'attente** à la mairie en fin d'année



Le recensement citoyen obligatoire, plus
simple, plus pratique sur **service-public.fr**



- **Ouvert 7j/7, 24h/24**, sans déplacement
- Une démarche réalisée **en seulement quelques clics**
- **Un espace unique** pour s'informer, réaliser sa démarche et suivre son dossier



BLOC-NOTES

URGENCES

Samu : 15

Police secours : 17

Pompiers : 18 ou 112 (portable)

Gendarmerie de Reignier-Esery : 04 50 95 75 11

Urgences médicales du Léman : 04 50 49 15 15

CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE

Altitude de la mairie 640 mètres

Point culminant « Les Rochers de Faverges » 1309 mètres

Superficie 1437 hectares et 62 ares

Population (janvier 2019) 1072 habitants

La commune fait partie :

- du canton de La Roche-sur-Foron
- de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
- de la Communauté de Communes Arve et Salève

ADMINISTRATION COMMUNALE

● Secrétariat de mairie ouvert les mardis : 13h-19h, mercredis : 9h-12h et vendredis : 13h-18h

Tél. 04 50 94 51 86

● Rencontre avec le Maire :

permanence le mardi de 19h à 20h ou sur rendez-vous

● Réunions du Conseil Municipal : première semaine de chaque mois (sauf exception) entre 20h et 20h30 selon saison – consulter le tableau d'affichage en mairie et le panneau lumineux

● Périscolaire (cantine et garderie) : 04 50 94 51 86

AUTRES SERVICES PUBLICS

● **Electricité** : 0 810 050 333

Dépannage électricité : 0 810 333 074

● **Eau et assainissement**

Syndicat des Eaux des Rocalles et de Bellecombe, Reignier-Esery 04 50 03 95 46

Dépannage eau : 06 83 74 42 06

Dépannage assainissement : 06 77 04 19 50

● **Communauté de Communes Arve et Salève, Reignier-Esery** : 04 50 43 46 14

● **Ordures ménagères** : ramassage le lundi matin

● **Déchetterie de Reignier-Esery** :

1496 route des Rocalles, 04 50 43 42 03

du 1^{er} avril au 30 septembre : du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

du 1^{er} octobre au 31 mars : du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Rappel : badge indispensable !

● **Ramassage scolaire** : SM4CC, 04 50 25 63 24 (vers Reignier-Esery, Annemasse et Ville-la-Grand)

● **Poste de Mornex**

Tél. 3631, www.la.poste.fr, rubrique bureau de poste, code postal : 74560 La Muraz

Ouvert : mardi, jeudi : 8h à 11h - 16h45 à 18h30

Mercredi : 14h à 18h30 – vendredi : 16h45 à 18h30 –

samedi : 9h à 12h

● **Trésor Public/Perception**

Le Florin, 2 rue du Docteur Goy, 74930 Reignier-Esery
04 50 43 40 55

● **Impôts service** : 0 810 467 687

● **Pôle Emploi**

21 avenue de Verdun, 74100 Annemasse, 3949

● **Mission Locale**

Annemasse : 04 50 95 20 50

● **Allô service public** (réponse aux questions administratives), 3939

RELATIONS INTERCOMMUNALES : ADHESIONS

AUX :

● Syndicat Intercommunal de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE)

● Syndicat de Gestion des Nomades (SIGETA)

● Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numériques

● Syndicat Mixte du Salève

SERVICE SOCIAL DE REIGNIER-ESERY

20 Grande Rue, 74930 Reignier-Esery, 04 50 43 44 94

ouverture du lundi ou vendredi :

8h45-12h00 et 13h45-17h30 (fermé le jeudi après-midi)

SERVICES MEDICAUX

Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL)

558, route de Findrol, 74130 Contamine/Arve

04 50 82 20 00

Hôpital Privé des Pays de Savoie :

19, avenue Pierre Mendès France, 74100 Annemasse

0 826 30 00 74

Clinique des Vallées (neuropsychiatrie) :

rue Claude Debussy, 74100 Annemasse,

0 826 20 77 02

ENSEIGNEMENT

● Ecole primaire (maternelle et élémentaire) :

04 50 82 84 36

● Collège public de Reignier-Esery : 04 50 43 42 64

● Lycée public des Glières à Annemasse : 04 50 43 93 20

● Lycée technologique Jean Monnet : 04 50 87 18 36

● Lycée professionnel Le Salève : 04 50 92 07 56

SERVICES DIVERS

● Animaux Secours, Refuge de l'espoir,

74380 Arthaz-Pont-Dame, Animaux perdus/trouvés

24h/24 et 7j/7

04 50 36 02 80

● Taxi Hervé Roch : 06 25 94 18 31

● Presbytère de Reignier-Esery : 04 50 43 40 50

VIE ASSOCIATIVE

● Association Communale de Chasse Agréée de La Muraz
Président M. David Clerc : 06 03 90 75 34

● Association des Parents d'Elèves (APE)

Président M. Olivier Baulet : 06 22 02 44 11

● Association paroissiale Saint-Antoine

Présidente Mme Marie-Christine Duret : 04 50 94 50 44

● Association Sports et Loisirs

Présidente Mme Viviane Pellet : 04 50 85 04 45

● Bibliothèque

Responsable Mme Marie Olgiati : 04 50 94 50 95

● Comité des Fêtes

Présidente Mme Eveline Pattay : 04 50 85 09 63

● Les'Muriens

Président M. David Pignol : 06 12 06 44 69

● Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

S'adresser en mairie : 04 50 94 51 86

● Société de pêche « L'Amicale des Pêcheurs du Viaizon »

Président M. Jean-Marc Zavallone : 04 50 94 45 06

www.lamuraz.com

